



COLLOQUE

PARIS, LE 25 NOVEMBRE 2013

INAUGURATION DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



COLLOQUE

PARIS, LE 25 NOVEMBRE 2013

INAUGURATION DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

MATINÉE : LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN : ÉTAT DES LIEUX
Mot de bienvenue **5****Djénéba KEITA***Présidente du Centre Hubertine Auclert et Conseillère régionale d'Île-de-France*Ouverture de la journée **7****Abdelhak KACHOURI***Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité*Intervention **9****Laure LECHATILLIER***Vice-Présidente du Conseil régional d'Île-de-France chargée de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap*Les violences faites aux femmes : définition, sources et mécanismes **10****Patrizia ROMITO***Professeure de psychologie sociale à l'université de Trieste et auteure d'« Un silence de mortes. La violence masculine occultée ».*Les violences envers les femmes en Île-de-France :
les conclusions de l'enquête ENVEFF et l'apport de la future enquête VIRAGE **13****Christelle HAMEL***Chercheuse à l'INED, responsable de l'enquête VIRAGE (Violences et Rapports de Genre)*« Femmes agressées au domicile et à l'extérieur » : quelques éclairages sur la
Région Île-de-France à partir de l'enquête CVS de l'Insee **15****Thomas LE JEANNIC***Chef de la mission « Conduite de l'action régionale », Département de l'action régionale de l'INSEE*L'analyse des appels du 3919 **16****Christine CLAMENS***Directrice, Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF)*Le cas des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France
accueillies et accompagnées par l'association **17****Marie CERVETTI***Directrice, Association FIT: Une Femme, un Toit*Les mutilations sexuelles féminines : la prévalence à l'échelle francilienne **18****Isabelle GILLETTE-FAYE***Sociologue, Directrice, Fédération nationale GAMS*Prévention et accompagnement des jeunes femmes
franciliennes en danger de mariage forcé **22****Christine-Sarah JAMA***Directrice, Association Voix de Femmes*Les témoignages de lesbophobie recueillis par SOS homophobie **24****Juliette PONCEAU***Membre active de SOS homophobie dans la commission Lesbophobie*Les violences envers les femmes en situation de handicap **25****Maudy PIOT***Psychanalyste, Présidente de l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA)*Questions de la salle **26**

**APRÈS-MIDI : LE RÔLE D'UN OBSERVATOIRE DES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE CES PHÉNOMÈNES**

- Ouverture de l'après-midi **29**
Jean-Paul HUCHON
Président de la Région Ile-de-France
- Intervention **31**
Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre des Droits des femmes et Porte-parole du Gouvernement
- Intervention **33**
Ernestine RONAI
Responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis et coordinatrice de la MIPROF
- Qu'est-ce qu'observer ? **35**
Claudine TIERCELIN
Professeure au Collège de France, titulaire de la Chaire de métaphysique et philosophie de la connaissance
- Restitution de l'enquête menée par le Centre sur les attentes de ses membres
quant au rôle et aux missions de l'observatoire régional **37**
Mélanie GRATACOS
Directrice du Centre Hubertine Auclert
- Intervention **39**
Mario GARCIA MARTINEZ
*Représentant de l'Observatorio estatal de violencia sobre la mujer (l'Observatoire National de la Violence faite aux
femmes), Espagne*
- Questions de la salle **41**
- Conclusions et mise en perspective par les élu-e-s de la Région,
membres du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert **43**
Djénéba KEITA
Présidente du Centre Hubertine Auclert et conseillère régionale d'Ile-de-France
Viviane ROMANA
Conseillère régionale d'Ile-de-France, membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert
Guillaume VUILLETET
Conseiller régional d'Ile-de-France, membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert
Marie-Pierre BADRE
Conseillère régionale d'Ile-de-France, membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert
- Clôture de l'après-midi **45**
Henriette ZOUGHEBI
Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France chargée des lycées et des politiques éducatives

MATINÉE

**LES VIOLENCES FAITES AUX
FEMMES SUR LE TERRITOIRE
FRANCILIEN : ÉTAT DES LIEUX**



Mot de bienvenue

Djénéba KEITA

*Présidente du Centre Hubertine Auclert
et Conseillère régionale d'Ile-de-France*

Monsieur le Vice-Président de la Région chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité, Madame la Vice-Présidente de la Région chargée de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap, Mesdames et Messieurs les élu-e-s de la Région, Mesdames et Messieurs les représentants des associations, des syndicats, des collectivités engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mesdames et Messieurs, cher-e-s ami-e-s.

Je suis extrêmement heureuse d'annoncer aujourd'hui, à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes, le lancement officiel de l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes (ORVF), intégré au sein du Centre Hubertine Auclert.

Cette initiative témoigne de la volonté politique de la Région de s'engager toujours davantage pour lutter contre ce fléau inadmissible que constituent les violences faites aux femmes. Cette volonté, je tiens à le souligner, rassemble largement l'ensemble des élu-e-s du Conseil Régional, au-delà des clivages partisans. Je profite donc de ce moment qui m'est donné pour remercier ici l'ensemble des conseillères et conseillers régionaux qui ont choisi de faire de la lutte contre les violences une priorité pour notre territoire. Mes remerciements s'adressent bien sûr tout particulièrement au Président de la Région Jean-Paul Huchon, pour son soutien sans faille, et au Vice-Président Abdelhak Kachouri qui a porté et défendu le projet de cet observatoire. Je vous remercie également de la confiance que vous avez adressée au Centre Hubertine Auclert en nous confiant cet observatoire. J'ai conscience de la responsabilité qui est la nôtre, et en tant que présidente du Centre, je vous garantis que nous mettrons, avec l'ensemble des membres que nous réunissons, avec mon équipe toujours mobilisée et dynamique, toute notre énergie au service de la réussite de ce projet.

Cet Observatoire, il constitue également une réponse aux attentes des acteurs et actrices de la lutte contre les

violences. Il y a un an aujourd'hui, nous organisons dans cette même salle, avec la Région IDF, un séminaire de concertation, auquel avait participé un grand nombre de personnes présentes aujourd'hui, sur le thème de la politique régionale de lutte contre les violences faites aux femmes, et dont vous trouverez les actes dans vos pochettes. L'objectif était alors de nourrir la réflexion menée par la Région, en faisant émerger de nouvelles pistes d'actions concrètes pour son plan d'action égalité F/H, porté par Abdelhak Kachouri, et désormais adopté.

A cette occasion, vous aviez, entre autres recommandations, souligné l'enjeu essentiel que représente le développement de l'expertise sur les phénomènes de violence, en rappelant que l'ampleur des violences faites aux femmes reste aujourd'hui mal mesurée, du fait de l'insuffisance de travaux et de statistiques sexuées, et du manque de moyens alloués à la conduite de tels travaux. Vous aviez dit l'importance d'informer, de sensibiliser et de former pour prévenir les violences. Vous aviez insisté sur la nécessaire amélioration et la meilleure coordination des dispositifs d'accompagnement et de protection des femmes victimes de violence.

Autant d'objectifs sur lesquels se mobilisera l'ORVF, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et des actrices de la lutte contre les violences, et notamment les nombreuses associations féministes qui mènent, avec un engagement jamais démenti, un travail extraordinaire dans l'objectif d'éradiquer ces violences. Je tiens ici à les saluer tout particulièrement, et à les assurer que l'observatoire sera attentif à valoriser leurs actions et leur expertise.

Comme ces associations s'emploient à le rappeler, les violences faites aux femmes ne résultent pas de comportements délinquants individuels mais sont profondément enracinées dans les relations structurelles d'inégalités entre les hommes et les femmes. Fondées sur les relations de pouvoir au profit d'un des sexes, les violences à l'égard des femmes sont aussi bien un moyen de perpétuer la subordination des femmes qu'un effet de cette subordination. Ainsi, la lutte contre les violences basées sur les rapports de genre nécessite une réponse globale, indivisible et multisectorielle.

C'est pourquoi, associations, syndicats, collectivités, universitaires et chercheurs, services déconcentrés de l'Etat, instances spécialistes de la lutte contre les violences, nous devons mutualiser nos volontés, nos connaissances, notre expérience, pour mener ce combat contre les violences faites aux femmes.

Bien sûr, les actions de l'observatoire seront également menées en partenariat étroit avec le Ministère des Droits des Femmes, dont je salue l'engagement et le volontarisme, et avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Je sais pouvoir m'appuyer pleinement sur sa coordinatrice, Ernestine Ronai, pour mener à bien notre projet, et je l'en remercie.

Vous l'aurez compris, en tant que Présidente du Centre, et de cet Observatoire, tel sera mon objectif : fédérer

les énergies pour que nous agissions ensemble, avec efficacité et détermination, sans relâche. Car le travail qui reste à faire est considérable. Rappelons quelques données nationales. Selon l'Observatoire National de la Délinquance, on estime le nombre de victimes déclarées de viols ou tentatives de viols hors ménage à 154 000 femmes entre 2010 et 2011. Ces données ne concernent que les femmes majeures et se limitent à des violences déclarées. Une jeune femme sur dix de moins de 20 ans déclare avoir subi des attouchements au cours de sa vie, selon l'enquête « Contexte de la Sexualité en France » menée par l'INSERM et l'INED en 2006. De nombreuses fillettes sont encore exposées au danger des mutilations sexuelles féminines même si cette pratique semble toutefois diminuer au fil des générations, comme le démontre l'enquête nationale « Exclusion et Handicap » conduite par l'INED en 2009. L'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRETH) évalue entre 20 000 et 40 000 le nombre de personnes se prostituant en France en 2010. Dans ce domaine les données sont insuffisantes pour connaître toute l'ampleur de ce type de violences, notamment la prostitution « invisible » organisée via Internet. La proportion de femmes se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou un ex-conjoint s'élève à 400 000. Et comme on le sait malheureusement toutes et tous : en France une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon ou de son ex-compagnon. Ajoutons que plusieurs types de violences sont encore très peu étudiés et notamment le phénomène intersectionnel des violences multiples, que de nombreuses femmes cumulent en lien avec leur handicap, âge, origine, orientation sexuelle. Il me semble qu'il s'agit là d'un sujet essentiel sur lequel l'observatoire devra rapidement s'investir.

La Région Ile-de-France n'est malheureusement pas épargnée par ces violences, et certaines d'entre elles y sont même accentuées. L'enquête ENVEFF a notamment démontré que dans l'espace public ou au travail, les violences déclarées sont plus nombreuses en Ile-de-France que dans le reste de la France. On y observe également plus de violences conjugales de niveau très grave.

Cependant, les données sur les violences faites aux franciliennes sont encore peu connues et j'attends avec un grand intérêt d'entendre ce matin les présentations des expertes et experts qui nous apporteront un éclairage plus détaillé sur la réalité des violences faites aux femmes sur notre territoire, et nous aideront à identifier les sujets encore insuffisamment explorés, traçant ainsi des pistes de travail pour notre observatoire.



Ouverture de la journée

Abdelhak KACHOURI

Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité

Madame la Présidente du Centre Hubertine Auclert,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants des
associations,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Nous sommes réunis aujourd'hui en ce 25 novembre proclamé Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes par l'Assemblée générale de l'ONU, en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du chef de l'État, Rafael Trujillo. Cet événement marquant de l'histoire doit nous rappeler que le chemin vers l'égalité est encore long, car aujourd'hui encore et plus près de nous en France, 1 femme meurt tous les 2 jours et demi sous les coups de son mari ou compagnon. La violence à l'égard des femmes va à l'encontre de l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes engagée par la Région Île-de-France.

Cette lutte pour l'égalité réelle est au cœur du projet politique que porte la majorité au Conseil régional d'Île-de-France. Elle est aussi au cœur du projet politique du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, et je ne peux que me réjouir qu'en mai 2012 François Hollande ait souhaité mettre à nouveau en place un Ministère des Droits des Femmes et qu'il l'ait confié à Najat Vallaud-Belkacem qui ouvrira la seconde partie de cette journée.

En Île-de-France, dès 2007, nous avons voulu porter des politiques volontaristes pour faire progresser la justice entre les femmes et les hommes.

Dans notre champ de compétences, et même au-delà, là où nous avons jugé utile d'agir, nous portons ce combat en matière d'égalité professionnelle, de culture de l'égalité et de la liberté, de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons encore renforcé ces dispositifs en adoptant un nouveau rapport-cadre en février 2012 et en votant des plans d'actions mettant en œuvre cette égalité de manière très concrète.

Nous avons été très heureux de signer avec Madame la Ministre, une convention « territoires d'excellence pour l'égalité hommes-femmes » il y a tout juste un an, en vue de réaliser l'égalité professionnelle et de développer la mixité des filières et des métiers.

A côté, et en complémentarité de l'action régionale, le Centre Hubertine Auclert, que nous avons créé en 2009, a constitué un acte fort, symbole de notre engagement en faveur de l'égalité.

Je suis donc très heureux de vous accueillir ici, à l'occasion de cette journée si importante, pour vous annoncer le lancement du premier Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes.

Cet observatoire, créé par la Région et porté par le Centre Hubertine Auclert, est une étape supplémentaire pour faire grandir l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire francilien.

Je tiens à saluer l'action et l'immense travail réalisé par les équipes du Centre Hubertine Auclert, et par sa Présidente, Djeneba Keita. Je tiens également à saluer l'action de l'administration régionale et de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, qui accomplissent au quotidien un travail remarquable pour faire vivre l'égalité femme-homme dans notre région. La Région poursuit donc sa lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes en amplifiant sa politique contre les violences faites aux femmes. Ce nouvel Observatoire vient ainsi compléter l'action de la Région dans ce domaine.

Le partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) nous permet de réserver chaque année 50 logements sociaux à ces femmes victimes de violences : de juillet 2009, date de lancement du partenariat, à octobre 2013, ce sont 402 femmes qui ont ainsi été relogées.

D'autre part, la Région continue de soutenir le dispositif expérimenté en Seine-Saint-Denis depuis 2009 en faveur des femmes victimes de violences et en très grand danger : des téléphones portables avec géolocalisation, reliés directement à une centrale d'urgence fonctionnant 24h/24 et 7jours/7. Depuis 2009, 92 femmes ont été admises à ce dispositif en Seine-Saint-Denis, et 148 enfants ont été concernés par la mise en protection de leur mère. Ce dispositif, développé par ma collègue Laure Lechatellier qui nous en exposera les avancées, va être étendu aux départements de l'Essonne et des Yvelines.

Et depuis 1998, la Région Île-de-France a fait le choix de s'investir, aux côtés de l'État, dans les constructions et réhabilitations des équipements de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Ce choix répond notamment à la volonté de contribuer à créer des espaces adaptés pour les femmes victimes de violences.

L'Observatoire régional conjugué à l'action de la Région et du Centre Hubertine Auclert permettra de mieux mesurer et comprendre cette violence pour inciter les acteurs associatifs à travailler sur ce problème avec la

population, de développer des actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes et soutenir des dispositifs qui visent à mieux protéger les victimes de violences.

Je suis très fier d'être le représentant de la première Région à se doter d'un tel dispositif, véritable outil d'expertise pour mieux combattre le fléau des violences faites aux femmes. Dans ce combat, l'Île-de-France entend donc être en première ligne, et elle est heureuse de pouvoir le mener avec chacune et chacun d'entre vous.



Intervention

Laure LECHATTELLIER

Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France chargée de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap

Bonjour à toutes et à tous. Je souhaite tout d'abord remercier le Centre Hubertine Auclert et en premier lieu sa Présidente, Djénéba Keita mais également le Vice-Président Abdelhak Kachouri, pour avoir tenu à ce qu'un certain nombre de membres de l'exécutif soient présents aujourd'hui.

Je ne reviendrai pas sur les constats, rappelés avec brio par Djénéba et Abdelhak. Je souhaiterais mentionner deux éléments, sur lesquels nous n'insistons pas suffisamment. Les violences faites aux femmes représentent un coût, humain mais également financier, estimé à 2,5 milliards d'euros, pesant sur les budgets de la santé, de la police, de la justice et des affaires sociales.

Par ailleurs, il est peu question des enfants, alors qu'ils sont des victimes collatérales lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes victimes de violence et de maltraitance au sein de leur foyer. Nous estimons que 15 % des enfants vivant dans un foyer où la femme subit des violences conjugales sont victimes eux-mêmes de violence.

Même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, la Région est très engagée sur ces questions. Ses engagements reposent sur quatre grands piliers :

/ L'Observatoire des violences faites aux femmes

Une meilleure connaissance permet d'apporter des réponses encore plus efficaces.

/ La formation des professionnels du travail social

Notre objectif est de mieux détecter les violences et d'accompagner les femmes qui en sont victimes. Dans le cadre de ma délégation, j'ai en charge les formations sanitaires et sociales. Nous avons mis en place un module, qui est une grande réussite puisqu'en trois ans, 1 500 étudiants ont été formés et sensibilisés aux violences faites aux femmes.

/ La protection des femmes victimes de violences et leur signalement

Nous expérimentons depuis 2009 le dispositif « téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger » avec le département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Paris et le Val d'Oise. Je signerai cet après-midi une convention avec les Yvelines et l'Essonne. Le Val de Marne devrait également bénéficier du dispositif début 2014. J'ai bon espoir que l'ensemble des départements soient bientôt couverts. Après quatre années d'expérimentation en Seine-Saint-Denis, nous pouvons affirmer que ce dispositif est à la fois utile et efficace. Les téléphones d'alerte y ont permis la protection de 136 femmes et de 210 enfants. Il s'agit d'un bilan qualitatif très positif puisque le téléphone a permis de rendre exceptionnels les contacts physiques entre les femmes victimes de violence et leur agresseur et de procurer un sentiment de sécurité.

/ L'accompagnement et l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence

Notre politique permet d'accompagner les porteurs de projet mettant en place des structures accueillant des femmes. Un autre dispositif concerne le logement puisque nous finançons des programmes immobiliers, avec un quota de logements réservés aux associations pour reloger des femmes victimes de violence.

Je tiens par ailleurs à annoncer aujourd'hui que j'ai décidé d'ériger la lutte contre les violences faites aux femmes comme une grande cause régionale au niveau social en 2014. A ce titre, nous mobiliserons des crédits supplémentaires. 200 000 euros seront notamment consacrés aux projets d'associations intervenant dans ce champ.

Enfin, je remercie tout-e-s celles et ceux qui sont engagé-e-s sur le terrain, sans lequel-le-s nos actions n'auraient que très peu d'impact : associations, professionnels, bénévoles, etc.

Les violences faites aux femmes : définition, sources et mécanismes

Patrizia ROMITO

Professeure de psychologie sociale à l'université de Trieste et auteure d'«Un silence de mortes. La violence masculine occultée».

Bonjour. Je souhaite remercier les organisatrices de m'avoir invitée pour cette journée si importante. Nous discutons actuellement en Italie et plus particulièrement dans ma région de la création d'un Observatoire sur les violences faites aux femmes.

La Journée mondiale contre les violences faites aux femmes a été fixée au 25 novembre en hommage aux sœurs Mirabal, assassinées le 25 novembre 1960 par le dictateur Trujillo en République Dominicaine.

Je souhaite également vous rappeler la date du 6 décembre 1989, où, à Montréal, un homme est rentré à l'École Polytechnique et a massacré 14 jeunes femmes, au motif qu'il souhaitait tuer des féministes. Il est important de rappeler ce massacre, que les médias et les autorités universitaires ont présenté comme l'acte d'un fou. Reste qu'il voulait tuer des féministes : il l'a dit et il l'a écrit clairement.

Vous m'avez demandé d'aborder la définition, les sources et les mécanismes des violences faites aux femmes. Je débiterai par une précision. Il me semble correct de parler de violences masculines faites aux femmes. Nous pouvons aussi utiliser d'autres formulations, telles que « les violences faites aux femmes par des hommes dans le patriarcat ». Cette expression a l'avantage de souligner que ce ne sont pas les hommes en tant qu'êtres biologiquement déterminés qui sont violents mais que le patriarcat leur donne la légitimité d'être violents envers les femmes. En Espagne, il est question de violences machistes. Malheureusement, dans les documents internationaux, l'expression « violences faites aux femmes » est employée, sans spécifier qui sont les agresseurs : il s'agit d'une euphémisation, ce qui n'est pas très utile si l'on veut avancer dans la lutte contre les violences.

Pour ce qui est de la définition de violence, j'utilise ici celle citée dans la résolution de l'Assemblée Générale

des Nations Unies qui établit la journée du 25 novembre comme journée contre les violences : « *Les violences à l'égard des femmes désignent tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique ainsi que la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté dans la vie publique ou dans la vie privée* ».

S'agissant des sources de la violence envers les femmes, la résolution stipule que : « *la violence à l'égard des femmes découle d'une longue tradition des rapports de force inégaux entre hommes et femmes, une situation qui a conduit à la domination des femmes par les hommes et à la discrimination à leur encontre, les empêchant de s'émanciper pleinement. La violence est donc l'un des principaux mécanismes sociaux par lesquels les femmes sont maintenues en situation d'infériorité par rapport aux hommes* ». Cette analyse des sources est très importante car elle permet d'évacuer un certain nombre de « causes » telles que la crise de la famille, la crise de la société, l'alcoolisme ou la pauvreté.

Le patriarcat et la domination exercée sur les femmes constituent bien la source de ces violences. Il s'agit toutefois d'une explication trop générale pour pouvoir l'utiliser dans le cadre des actions.

Je vous présenterai un modèle plus pragmatique, qui nous aide dans le travail d'analyse et d'action : il s'agit du modèle écologique, qui existe en biologie et en sociologie et qui est désormais le plus utilisé en santé publique (OMS, 2010). Ce modèle explique que pour qu'une violence survienne, des facteurs de risque doivent exister à plusieurs niveaux : individuel, relations familiales, communauté, société.

Je détaillerai quelques-uns de ces niveaux. Au niveau individuel, le facteur de risque le plus important pour qu'un homme devienne un homme violent est d'avoir lui-même subi des violences en tant qu'enfant ou d'avoir assisté à des violences conjugales de son père sur sa mère. Toujours selon l'OMS, les attitudes de mépris envers les femmes dans la famille augmentent aussi les risques pour qu'un enfant devienne, plus tard, un homme violent envers sa compagne.

Dans les familles où il existe des violences conjugales, les enfants subissent les violences de manière directe ou indirecte. Selon les estimations (Unicef, 2003), environ 60 % des maris violents sont également violents envers leurs enfants ; ces violences incluent les abus sexuels. Même en l'absence de violence directe, les enfants sont témoins des violences à l'égard de leur mère. Or nous savons qu'être présents a un impact terrible sur les enfants. Des recherches récentes montrent une relation étroite entre avoir été témoin de ces violences et différentes formes de souffrances psychologiques, inclue l'évolution d'une psychose précoce.

Les violences conjugales continuent généralement après la séparation et deviennent même parfois plus graves. Les violences mortelles contre les femmes se produisent quasiment toujours en phase de séparation ou après. L'enquête ENVEFF a montré que parmi les femmes sépa-

rées ayant eu des contacts avec leur ancien partenaire durant les douze derniers mois, 17 % subissent des violences. Cependant, parmi les femmes séparées qui avaient des enfants, neuf sur dix ont subi des violences (verbales, physiques ou sexuelles) de la part de leur ex-partenaire ! Nous savons que les enfants peuvent subir également des violences gravissimes après la séparation de la part du père, quand il s'agit d'un homme violent.

Compte tenu de ces évidences, comment agir ? Il faut en premier lieu protéger les enfants, donc éloigner d'eux ces pères violents. Or, dans la plupart des pays industrialisés, la tendance est plutôt inverse. Des efforts démesurés sont faits pour maintenir des contacts entre des pères violents et leurs enfants, après la séparation du couple, sur la base de certaines théories psychologiques et des mesures de loi qui imposent ces contacts. En effet, selon certaines théories, il serait indispensable que les enfants soient confrontés à la soi-disant « loi du père ». Certains disent même que mieux vaut vivre à côté d'un père violent que d'être confronté à son absence. Ces théories sont difficilement soutenables, d'autant que toutes les évidences scientifiques dont nous disposons montrent le contraire : plus de temps un enfant passe avec un père violent, plus il développera de comportements agressifs ; a contrario, les problèmes que les enfants manifestent quand ils sont exposés aux violences conjugales diminuent après la séparation. D'autres théories psychologiques existent. La théorie de l'apprentissage social, développée par Bandura, explique que les enfants apprennent par modelage. Un enfant exposé à la violence paternelle a donc des probabilités de reproduire ces comportements.

Par ailleurs, la loi impose dans certains pays que les pères, même violents, continuent à avoir des contacts avec les enfants.

La résidence alternée est actuellement en discussion en France. Les associations accueillant des femmes victimes de violences conjugales se sont opposées fortement à ces mesures, qui ne prennent pas suffisamment en compte les risques de violence. Tout le monde s'accorde à dire que la résidence alternée n'est pas une solution en cas de violence conjugale. Reste que cette violence est peu visible et les risques pour les femmes et les enfants sont très importants. Edouard Durand, magistrat français, estime que le concept de « conflit conjugal » tend à accaparer la pensée de beaucoup de professionnels et à absorber toutes les situations familiales, ce qui amène à créer des outils inadaptés. Nous avons trop tendance à parler de conflit lorsqu'il s'agit de violence. La résidence alternée est donc très risquée et préoccupe à juste raison les professionnels travaillant avec les femmes victimes de violence.

Pour revenir au modèle écologique présenté par l'OMS, au niveau de la société, des facteurs de risque sont : la légitimation sociale de la violence ; l'absence de protection des victimes ; le manque de centres accueillant les femmes subissant des violences ; l'absence de sanction pour les agresseurs.

Dans le modèle écologique, l'on dit clairement que

l'absence d'un mouvement féministe fort constitue un facteur de risque de violences envers les femmes, ce que je trouve très intéressant. Une sociologue américaine, Laurel Weldon, a étudié 70 pays, afin d'analyser les différences entre les politiques nationales mises en œuvre pour éradiquer les violences masculines envers les femmes. Elle a souhaité comprendre pourquoi certains pays menaient des politiques très fortes en matière de lutte contre les violences et pas d'autres. Elle montre que la présence d'un mouvement féministe fort fait pression, dans différentes instances, pour que ces politiques soient menées. Cet engagement ne dépend donc pas seulement de la richesse d'un pays, de la présence d'un gouvernement de gauche plutôt que de droite ou de la présence des femmes au sein du gouvernement. Il est important de se rappeler que sans les mouvements féministes, aucune politique de lutte contre les violences faites aux femmes n'aurait été entreprise.

Malheureusement, nous baignons dans cette légitimation sociale de la violence. J'ai été très frappée par le succès de *50 nuances de Grey* (dans le monde, plus que 40 millions d'exemplaires vendus) qui relate une relation sadomasochiste entre une jeune fille et un homme plus âgé et plus riche. Ce livre a été analysé par des chercheur-eur-s américain-e-s qui ont montré que tous les comportements de l'homme envers cette femme, même au-delà du rapport sexuel sadomasochiste, rentraient dans la définition des violences selon le Code pénal.

Je souhaite également évoquer la prostitution, qui est l'objet d'un débat très intéressant en France actuellement. À Amsterdam, les vitrines où les femmes prostituées travaillent, comportent toujours un bouton alarme, que la femme peut utiliser si un homme devient violent. En outre, les coussins sont interdits pour éviter les morts par suffocation. À Zurich, des sex-box ont été inventés. Ce sont des sortes de garage où il est possible de se rendre avec une voiture pour consommer un rapport sexuel. Ces box possèdent des boutons alarme ; il n'y a aucun espace du côté du conducteur afin que l'homme ne puisse pas sortir de sa voiture, contrairement à la femme, qui peut s'échapper. Lorsque la prostitution est réglementée, comme en Suisse et aux Pays-Bas, le fait que les femmes puissent être agressées voire tuées est donc envisagé. La violence est réglementée jusqu'à la mort de la femme. Il s'agit d'une légitimation sociale de la violence très parlante.

J'ai écrit un ouvrage –« Un silence de mortes »- qui aborde les stratégies et les tactiques utilisées au niveau social pour éviter de voir les violences masculines contre les femmes. Il existe également une méta-stratégie, ce que j'appelle « l'entretien de la confusion pour faire disparaître les faits », ou créer la confusion pour brouiller les tableaux.

Je citerai deux exemples. Le premier suppose une symétrie de la violence conjugale, selon laquelle les femmes seraient tout aussi violentes que les hommes. Or, toutes les informations disponibles démontrent le contraire. L'OMS, sans rejeter la possibilité que des hommes soient maltraités par des femmes, affirme clairement que la violence conjugale consiste en la violence masculine envers les femmes. Nous sommes pourtant contraint-e-s

de dépenser beaucoup d'énergie à contrer ces idées.

Le deuxième exemple est relatif à la prostitution, perçue par certains comme un métier « comme un autre », que les femmes exercent en toute liberté. Il s'agit d'une pure mystification. L'âge d'entrée dans la prostitution est de 14 ans dans les pays industrialisés. Quand ils sont interrogés dans des recherches, les « clients » (ou hommes prostitués) expriment souvent clairement l'idée que, puisqu'ils payent (ou même : puisque ces femmes sont à vendre), l'on peut faire avec elles tout ce qu'on veut, même les tuer.

Je conclurai en assurant que malgré le contenu très dur de mes propos, je ne suis pas totalement découragée. Je dispense des cours à la faculté de médecine, à l'Université de Trieste. Je mesure, au fil du temps, les évolutions dans la manière dont les étudiants et les étudiantes perçoivent le problème. Leurs préjugés sont moins nombreux que dix ans auparavant, leur intérêt pour la question est plus fort. L'Eurobaromètre témoigne également des évolutions au niveau européen. Par exemple, en 1999, 63 % des citoyens pensaient que la violence envers les femmes était inacceptable et devait être punie par la loi. En 2010, ils sont 86 %. Par ailleurs, une sociologue américaine, Rachael Pierotti, a étudié les opinions concernant les violences faites aux femmes dans 26 pays, y compris des pays où la situation des femmes est très difficile. Dans 23 pays sur 26, les femmes (et aussi les hommes quand ils étaient aussi interrogés) ont modifié leur opinion en quelques années : de moins en moins pensent que la violence conjugale est acceptable. Nous pouvons donc espérer nous diriger vers un monde sans violence envers les femmes, et donc avec moins de violence.

Ces changements n'auraient pas pu exister sans le mouvement féministe. Tant que des femmes et des hommes soutiendront les idées féministes, nous marcherons dans la bonne direction.

Les violences envers les femmes en Ile-de-France : les conclusions de l'enquête ENVEFF et l'apport de la future enquête VIRAGE

Christelle HAMEL

Chercheuse à l'INED, responsable de l'enquête VIRAGE (Violences et Rapports de Genre)

Je vous remercie de votre invitation à présenter à la fois les résultats de la première enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (ENVEFF) et le projet de renouvellement de cette enquête, intitulé Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (dite VIRAGE).

Je rappellerai en premier lieu quelques résultats concernant la région Ile-de-France issus de la première enquête. Celle-ci a été réalisée en 2000 auprès de 7 000 femmes âgées de 20 à 59 ans et représentatives de l'ensemble de la population féminine résidant sur le territoire dans cette tranche d'âge. Parmi ces 7 000 femmes, 1 200 résidaient en Ile-de-France.

Il est ressorti de cette analyse régionale un constat commun à l'ensemble des violences mesurées dans l'enquête, à savoir qu'en Ile-de-France la prévalence est légèrement plus élevée qu'à l'échelle nationale. L'enquête ENVEFF mesurait les violences verbales et psychologiques, physiques et sexuelles dans toutes les sphères de vie (espace public, travail et relation conjugale).

Dans l'espace public, les agressions physiques subies par les femmes ne sont que légèrement plus élevées en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire (2 % contre 1,7 %). La différence est plus prononcée en ce

qui concerne les agressions sexuelles dans l'espace public (3,9 % contre 1,9 %) et le harcèlement moral (4,7 % contre 2,8 %). Les agressions physiques au travail s'élèvent à 1 % en Ile-de-France et à 0,6 % sur l'ensemble du territoire, les agressions sexuelles au travail à 2,8 % en Ile-de-France contre 2 % sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la violence conjugale, l'enquête permettait de distinguer un niveau très grave de violence et un niveau grave. Le niveau très grave rassemble des situations de violence physique ou sexuelle se cumulant avec des violences psychologiques. Le niveau grave correspond à des situations de harcèlement moral dans le couple (caractérisé-e-s par le cumul et la répétition d'insultes, de comportements de dénigrement, de comportements de contrôle et d'isolement de la personne). L'indicateur global montre une légère surreprésentation de l'Ile-de-France (10,9 %) par rapport à l'ensemble du territoire (9 %). L'indicateur pour le niveau grave atteint 7,9 % en Ile-de-France contre 6,7 % pour l'ensemble du territoire. Enfin, pour le niveau très grave, l'indicateur s'élève à 3 % en Ile-de-France versus 2,3 % sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi une surreprésentation de l'ensemble des formes de violence en Ile-de-France ? La raison est essentiellement liée à la composition de la population de cette région, qui, par ses caractéristiques sociales, est plus jeune que le reste du territoire. Or les personnes les plus jeunes sont davantage exposées aux violences, quels que soient le type de violence et la sphère de vie dans laquelle elle se produit. La région doit donc être dotée de manière plus importante d'équipements d'accueil à destination des victimes. Par ailleurs, en Ile-de-France se concentrent des populations minoritaires, migrantes, homosexuelles ou en situation de handicap, dont nous pouvons supposer qu'elles sont surreprésentées dans l'exposition aux violences, en raison des autres formes de violence qu'elles subissent, racistes, homophobes et handiphobes.

L'enquête VIRAGE que nous préparons aujourd'hui se distingue de l'enquête ENVEFF par la taille de son échantillon, qui est de 35 000 personnes âgées de 20 à 69 ans en France métropolitaine. Les populations minoritaires sont identifiées dans l'enquête et seront donc mieux représentées. Cette taille d'échantillon permettra de toucher environ 7 000 personnes résidant en Ile-de-France et de se rapprocher de la taille des échantillons des enquêtes de victimation menées par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU). Cette taille globale à l'échelon national permettra donc de mener un travail beaucoup plus approfondi sur la région et peut-être même de réaliser des analyses par département pour certains types de violence.

Cette enquête s'inscrit dans la mise en place d'une politique publique de lutte contre les violences et vise à combler les manques en matière de connaissance de ces violences. A l'heure actuelle, la mesure statistique des violences conjugales en France est par exemple relativement imparfaite au regard des recommandations internationales. Elles concernent le couple installé et stable depuis au moins six mois, alors que les recom-

mandations internationales indiquent que doivent être mesurées les violences commises dans le cadre de l'ensemble des relations de couple, y compris récentes ou n'impliquant pas une cohabitation des personnes.

Parmi les déficits de connaissance qu'il est nécessaire de combler figurent également les cas des enfants dans les situations de violence conjugale. Nous ne disposons pas de mesures relatives au placement des enfants au moment de la séparation en cas de violences conjugales. Il en est de même du recours au juge des affaires familiales.

L'ENVEFF a été pionnière pour proposer une mesure des violences au travail. Il s'est produit depuis de fortes modifications de la définition du harcèlement sexuel. Or, les enquêtes de victimation ne mesurent pas les violences au travail et celles sur les conditions de travail ne mesurent pas les violences physiques ni les violences sexuelles, seulement le harcèlement moral.

Les situations de maltraitance physique pendant l'enfance ou l'adolescence ne sont pas mesurées par les enquêtes de victimation, seules les violences sexuelles le sont.

Nous devons également approfondir nos connaissances à propos du recours à la justice. Dans le cas des violences sexuelles et conjugales, le recours à la justice pénale est rare, car elle est difficile d'accès et peu satisfaisante pour les victimes dans ses conclusions. Nous avons donc choisi d'explorer plutôt le recours à la justice civile.

L'enquête vise encore à explorer les conséquences sociales des violences, notamment en termes de santé. L'enquête enregistre la santé des personnes, notamment les troubles psychologiques, les tentatives de suicide, les épisodes dépressifs majeurs, les troubles du comportement alimentaire et les addictions. Ces éléments permettront de voir dans quelle mesure l'expérience des violences induit une dégradation de l'état de santé et les résultats permettront d'alerter les professionnels de santé sur l'intérêt de détecter les situations de violence lorsque des personnes viennent les consulter pour des questions comme l'anorexie ou l'alcoolisme.

La logique est identique pour l'exploration du recours à la justice civile et pénale. Il s'agit d'utiliser les résultats pour effectuer un travail de formation en direction des professionnels de la justice.

Pour conclure, je rappellerai que l'enquête ENVEFF, dont le coût s'élevait à 4 millions d'euros, avait été financée à hauteur de 10 % par la Région Ile-de-France. Nous sommes actuellement en phase de discussion avec la Région. Nous espérons que nous obtiendrons un soutien fort de celle-ci, ce qui permettrait de mobiliser d'autres régions. A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore bouclé le montage financier de l'enquête VIRAGE. Or en l'absence d'un budget complet, c'est précisément la possibilité de produire des résultats au moins comparables à ceux de l'ENVEFF pour l'Ile de France qui est mise en cause. L'INED travaille aussi actuellement à la préparation de l'enquête dans les DOM. Nous envisageons de réaliser l'enquête en métropole en 2015, avec des premiers résultats disponibles dès début 2017, et l'enquête dans les DOM avec un décalage d'une année.

« Femmes agressées au domicile et à l'extérieur » : quelques éclairages sur la Région Ile-de-France à partir de l'enquête CVS de l'Insee

Thomas LE JEANNIC

Chef de la mission « Conduite de l'action régionale », Département de l'action régionale de l'INSEE

J'ai travaillé quelques années auparavant à la mise en place de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) de l'INSEE, avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale.

Je rappelle en premier lieu l'intérêt des enquêtes de victimation. Des données administratives existent, relatives au dépôt de plaintes notamment. Elles sont toutefois en partie l'effet de l'activité de la police et de la gendarmerie. Le sujet est délicat et les agents ne sont pas toujours très bien formés. En outre, les politiques peuvent inciter, ou non, à faire remonter ces informations, selon le contexte du pays. De plus, tout dépend de la volonté des victimes de porter plainte. Dès lors que l'auteur est un conjoint ou un proche, la déclaration est difficile. D'où l'intérêt de réaliser des enquêtes auprès de l'ensemble de la population.

L'enquête Cesdip a été initiée dans les années 1980. L'INSEE a réalisé ses enquêtes permanentes Conditions de vie des ménages de 1996 à 2006 et a débuté ses enquêtes Cadre de vie et sécurité, que je vous présenterai rapidement, à partir de 2007.

Les types de victimation mesurés dans cette enquête sont les suivants : vol sans violence, vol avec violence, agression physique hors ménage, menace, injure, agression sexuelle en dehors du ménage, violence physique

dans le ménage et agression sexuelle dans le ménage. La propension à porter plainte augmente en fonction de la gravité et des enjeux d'assurance. Plus l'agression est le fait d'un proche, moins elle est déclarée. J'ai été en outre surpris de constater que peu de mains courantes sont déposées.

L'enquête nationale annuelle INSEE-ONDRP est entièrement dédiée à la victimation depuis 2007. Un échantillon important est nécessaire pour atteindre un nombre significatif de victimes. L'ONDRP est très attaché à mesurer les évolutions d'une année sur l'autre. Il me semble toutefois que les évolutions ne sont pas très significatives, au regard de la prégnance des phénomènes de fond. Néanmoins, la compilation de plusieurs années d'enquête permet d'augmenter la taille de l'échantillon pour une analyse en structure et non en évolution. L'INSEE vient ainsi de publier un article sur la base de cinq années d'enquête.

Un protocole particulier est appliqué à cette enquête pour les violences sensibles, avec un module audio sous casque auto-administré.

En ce qui concerne le type de victimation, les hommes sont légèrement plus victimes de vols avec violence que les femmes. Les injures et les menaces touchent davantage les femmes, qui sont également les principales victimes des violences dites sensibles (agressions sexuelles en dehors ou dans le ménage, gestes déplacés, agressions physiques dans le ménage, etc.).

Les jeunes sont plus sujets aux violences. Très souvent, la femme victime connaît son agresseur, y compris pour des agressions sexuelles en dehors du ménage.

En matière de profil, les femmes diplômées sont davantage victimes d'agressions moins graves (injures ou gestes déplacés). Les femmes seules ou élevant seules leurs enfants sont plus sujettes à des violences. Enfin, les situations de chômage ou de faible diplôme augmentent nettement le risque d'agression sexuelle.

Je passerai rapidement en revue quelques spécificités de l'Ile-de-France. Les vols avec violence ou sans violence touchent beaucoup plus les femmes à Paris que dans le reste de la France. La prévalence n'est pas spécialement plus importante en Ile-de-France en matière d'agressions physiques, de menaces ou d'injures. En revanche, les agressions sexuelles en dehors du ménage sont relativement plus nombreuses à Paris et dans les grandes agglomérations de province. Les gestes déplacés ne semblent pas plus nombreux en Ile-de-France que sur le reste du territoire. En ce qui concerne les exhibitions sexuelles, la prévalence est légèrement plus importante en banlieue parisienne. Il en est de même pour les violences physiques et sexuelles au sein du ménage.

L'analyse des appels du 3919

Christine CLAMENS

Directrice, Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF)

Bonjour et merci de m'avoir conviée à cette matinée. Nous avons traité 380 000 appels depuis la création de la plateforme nationale d'écoute pour les violences conjugales en 1992. En 2012, nous avons traité près de 31 000 appels, dont plus de la moitié pour violences conjugales.

La fonction première du 3919 est de répondre à des femmes ayant besoin d'être écoutées et éventuellement à des tiers, des proches ou des professionnels. Les propos tenus sont recueillis et alimentent une fiche de recueil d'information, d'où sont issus un certain nombre de chiffres que je vous présenterai.

Tous les items ne sont pas abordés systématiquement. Néanmoins, cette base d'observation est intéressante et délivre des résultats en cohérence avec ceux d'autres enquêtes.

Les analyses de 2012 portent sur 13 417 fiches de situations d'une femme victime avec un homme auteur. Nous avons mis en regard la population Insee de chaque région avec le nombre de femmes appelant le 3919 dans cette région. Nous pouvons observer une surreprésentation du nombre d'appelantes au 3919 en Île-de-France par rapport à la population Insee de cette région. Nous savons que le phénomène de violences envers les femmes est plus révélé en Île-de-France. La proximité géographique du 3919 basé à Paris avec la région et les politiques menées dans la région peuvent également expliquer cette surreprésentation dans la révélation du phénomène.

À Paris, cette surreprésentation est de plus du double. Depuis 2000, une politique de prévention a été mise en œuvre. Des référents violences conjugales au sein de la police sont notamment formés tous les ans. Or, nous savons que, de tous les professionnels, ce sont la police et la gendarmerie qui incitent le plus à appeler le 3919. Les chiffres que je vous présenterai à présent concernent les données nationales. Une surreprésentation des appels est constatée chez les 20-39 ans, donc un taux de révélation important. Les jeunes femmes utilisent le 3919. Il me semble qu'Internet permet à cette population de jeunes femmes de connaître plus facilement le numéro. La tranche d'âge 40/59 ans représente 33 % de l'effectif de Violences Conjugales Information (VCI). Près de 30 % des appels concernent des victimes de moins de 30 ans.

La comparaison entre les catégories professionnelles

par sexe, la population Insee et la population VCI fait apparaître une surreprésentation de la catégorie Insee artisans/commerçants/chefs d'entreprise, tant chez les hommes auteurs que chez les femmes victimes et une sous-représentation des professions intermédiaires et de la catégorie ouvriers.

Toutes ces données nous renseignent sur les publics vers lesquels nos efforts doivent porter en termes de communication.

En matière de relation conjugale et vie familiale, l'auteur des violences est un partenaire régulier dans 86,5 % des situations. 80 % des victimes ont au moins un enfant, plutôt jeune au regard de l'âge des victimes. Près de 18 % des enfants subissent des violences directes.

S'agissant de la typologie des violences, deux-tiers des victimes subissent au moins trois types de violence différents. Parmi les violences psychologiques, 17,6 % des victimes déclarent avoir été menacées de mort. En ce qui concerne les violences physiques, 100 victimes expriment avoir été confrontées à des tentatives de meurtre. Enfin, 403 femmes victimes de violence sexuelle ont déclaré avoir subi au moins un viol conjugal.

Par rapport aux années précédentes, les violences économiques et administratives sont davantage signalées. En 2010, 7 % de violences économiques étaient déclarées, contre 18 % actuellement.

Par ailleurs, une fiche permet depuis 2012 de mieux identifier les pensées suicidaires et les tentatives de suicide. Parmi les 42 % de femmes évoquant la question du soutien, 17 % constatent qu'elles ne bénéficient d'aucun soutien. Les demandes d'aide peuvent s'exprimer par des pensées suicidaires. Un grand nombre d'appelantes se trouvent en situation d'urgence subjective. Les médecins généralistes et les médecins traitants sont, dans 50 % des cas, l'acteur social qui a été contacté. Une synthèse sera publiée aujourd'hui, que vous pouvez demander par l'intermédiaire du site www.solidarite-femmes.org ou en contactant la FNSF.

Pour conclure, je signalerai que la FNSF possède une convention avec la Région Île-de-France qui a permis de reloger, depuis juillet 2009, 400 femmes et 700 enfants. Ce dispositif fonctionne avec les douze associations Solidarités Femmes de la région Île-de-France. Nous travaillons dans ce cadre avec plus de soixante bailleurs sociaux différents.

Le cas des jeunes femmes victimes de violences en Ile-de-France accueillies et accompagnées par l'association

Marie CERVETTI

Directrice, Association FIT : Une Femme, un Toit

L'Association FIT : Une Femme, un Toit est une petite association. Il est beaucoup question de violences faites aux femmes. Les violences conjugales sont les plus évidentes. Notre vœu est que la convention signée entre la FNSF et la Région soit élargie à d'autres associations, notamment celles qui accueillent des femmes victimes, pas nécessairement de violences conjugales mais également d'autres types de violence.

Notre association accueille des jeunes femmes de 18 à 25 ans, avec une moyenne d'âge de 21 ans. Quand nous gérons un foyer de jeunes travailleuses, nous avons enquêté auprès d'elles pour analyser si elles avaient été victimes de violence. Nous avons constaté qu'elles étaient majoritairement victimes de violences physiques au sein de leur famille ou de violences sexuelles. Les résultats étaient sans appel. Aussi, en 2004, nous avons donc décidé de transformer le foyer de jeunes travailleuses en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour des jeunes femmes victimes de violences.

Nous avons beaucoup progressé depuis 2004 et nous avons désormais les moyens de réaliser des statistiques extrêmement poussées pour identifier la somme des violences subies par une même jeune femme depuis l'enfance.

Les personnes présentes dans cette salle sont toutes convaincues de l'importance de récolter des données sur les violences faites aux femmes, ce n'est malheureusement pas le cas pour les associations généralistes. Par exemple, la FNARS qui regroupe pratiquement toutes les associations qui œuvrent sur le champ de l'exclusion sociale a réalisé, en 2010, une étude nationale portant sur 7 613 jeunes de 18 à 25 ans, avec un zoom sur l'Ile-

de-France. Seule une donnée genrée est disponible : le nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes accompagnés. L'étude ne comporte aucune donnée relative aux violences dans la famille, aux violences conjugales, aux viols, aux mariages forcés, aux mutilations génitales, à l'IVG etc., alors que cette enquête aurait pu nous permettre de mesurer non seulement le nombre de jeunes femmes victimes de violences mais aussi d'évaluer si les violences génèrent l'exclusion sociale ou /et l'inverse. En 2012, l'Association FIT a accueilli 95 jeunes femmes, pour une moyenne d'âge de 21 ans et une durée moyenne de séjour de 16 mois. Parmi ces femmes que nous avons hébergées, 79 % déclarent avoir été victimes de violences au sein de leur famille (coups, séquestration, malnutrition, confiscation des papiers...). Parmi elles, seulement 26 % ont été placées en famille d'accueil dès l'enfance. 51 % ont été victimes de violence conjugale. Toutes ces femmes avaient été victimes de violence au sein de leur famille. 52 % déclarent avoir été violées lorsqu'elles vivaient chez leurs parents. 11 % ont été excisées enfants et 9 % ont eu recours à la prostitution de survie lorsqu'elles se sont enfuies.

Au regard des travaux que nous conduisons, à notre échelle, nous constatons que les chiffres sont relativement stables. Nous attendons de l'Observatoire qu'il récolte les données existantes auprès des associations ou services publics en charge de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des femmes victimes de violence mais également qu'il recueille des données précises sur l'ensemble des violences subies par une même femme, pour mieux comprendre les parcours et orienter les politiques publiques en fonction des réalités observées. Une même femme peut en effet cumuler un certain nombre de violences et je ne connais pas d'études très poussées sur le millefeuille sans fin des violences. L'Observatoire devrait également s'attacher à identifier le nombre de femmes victimes de violence n'ayant pas pu être hébergées par manque de places et notamment les plus jeunes d'entre elles. L'année dernière, nous n'avons pu accueillir 400 candidates, dont nous nous demandons où elles peuvent aller. A Paris, seule une structure est réservée aux jeunes femmes victimes de lesbophobie et notre association héberge aussi ces victimes.

L'Observatoire pourrait en outre sensibiliser les associations et fédérations généralistes, notamment celles impliquées dans l'accueil des personnes en situation d'exclusion sociale, afin qu'elles puissent à leur tour récolter des données sur les femmes qu'elles accompagnent. Il pourrait également réaliser des enquêtes/études afin d'identifier la part des budgets Etat/région/département/ville alloués aux associations d'exclusion sociale pour les équipements dédiés aux femmes victimes de violence par rapport à ceux dédiés aux hommes.

Mélanie GRATACOS

Nous prenons bonne note de ces préconisations, que nous transmettrons au Conseil d'Administration et au Comité d'orientation de l'Observatoire, dont l'installation est imminente. Je vous propose à présent de laisser place à quelques échanges avec la salle.

Questions de la salle

De la salle

Je vous remercie pour toutes ces données chiffrées, très importantes et pourtant peu visibles dans la presse. Je souhaite revenir sur le vocabulaire employé. Je vous remercie, Marie Cervetti, d'avoir évoqué la catégorie des lesbiennes parmi les populations marginalisées et d'évoquer les problèmes d'hébergement pour les jeunes gays et lesbiennes en Ile-de-France.

De la salle

Je souhaite revenir sur l'appellation « gestes déplacés » évoquée par Thomas Le Jeannic. Il y a huit ans, j'ai voulu porter plainte contre un élu local ayant tenté de m'embrasser de force. La police m'a répondu : « vous n'allez pas nous embêter pour un baiser volé ». Un baiser volé constitue une agression sexuelle. Il n'est pas possible que l'Insee parle de geste déplacé pour un baiser volé.

Evelyne NAKACHE

Patrizia Romito, vous avez évoqué le problème des enfants subissant l'ambiance des violences conjugales. Une différence a-t-elle été établie entre les comportements des filles et des garçons ayant subi des violences dans leur vie ultérieure ?

Viviane ROMANA

Je suis originaire de la Guadeloupe, où six femmes ont été assassinées entre septembre et novembre 2012. Les femmes ne se sentent pas en sécurité dans ce territoire. Or il est difficile d'obtenir des chiffres par rapport aux DOM. Je m'inquiète d'apprendre que l'enquête Virage ne débutera pas avant plusieurs mois dans les DOM alors que la situation est alarmante.

De la salle

Le 3919 est très important pour établir un premier contact avec les femmes victimes de violences. Quelles sont ensuite les solutions proposées aux femmes en termes d'accompagnement, lorsqu'elles ne sont pas accueillies dans un centre d'hébergement ?

De la salle

Je suis coordinatrice de la Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie, qui est une petite association. Nous accueillons des femmes victimes de violence conjugale ou sexuelle en France. Les femmes demandeuses d'asile ou victimes de violence étatique, lorsqu'elles arrivent en France, peuvent être victimes de violence conjugale mais nous avons beaucoup de difficultés à les faire héberger. Nous devons attendre parfois plusieurs mois. Je souhaiterais connaître l'avancée des promesses en matière d'accueil des femmes victimes de violence.

Djénéba KEITA

Heureusement que de multiples associations, petites et grandes, existent afin de lutter contre les violences faites aux femmes.

Patrizia ROMITO

Je répondrai à la question de savoir si être témoin de violence conjugale provoque des effets différents chez les filles et chez les garçons. Pour apporter une réponse précise, il faudrait distinguer les cas où les enfants sont victimes directes, témoins ou les deux. Nous savons que pour les garçons, le risque de devenir violent en est accru. Pour les filles, le risque est plutôt de devenir victime de violence. Etre victime ou témoin place quoi qu'il en soit un individu dans une situation de vulnérabilité.

Je souhaite en outre effectuer un commentaire par rapport à l'intervention de Marie Cervetti. De nombreuses études quantitatives et qualitatives existent à propos des parcours de situation de violence familiale et la prostitution chez les jeunes filles et les jeunes garçons. Une mesure de prévention secondaire préconisée est d'octroyer un salaire minimum aux adolescents pour qu'ils puissent s'échapper de leur domicile tout en évitant le piège de la prostitution mais également certaines maisons d'accueil non spécialisées dans les violences. En effet, des réseaux de proxénétisme s'organisent pour assurer une présence autour de certaines maisons d'accueil généralistes. Je plaide réellement pour l'existence de maisons spécialisées. Il n'est en effet pas possible d'intervenir sur les violences sans formation adaptée.

Christine CLAMENS

Après leur appel au 3919, nous adressons les femmes aux 63 associations spécialisées de la Fédération Solidarité Femmes, aux CIDFF et plus largement à nos partenaires en fonction de la nature des violences. Dans certaines situations, les parcours sont compliqués en raison d'un manque de moyens.

Le problème n'est pas une question de la taille mais de nature : des associations doivent être spécialisées sur le traitement des violences à l'égard des femmes en France. Nous devons être vigilants à conserver ces associations spécialisées.

Par ailleurs, en termes de moyens, les économies d'échelle sont privilégiées. Les associations sont souvent de petite taille. Même les plus grosses au sein de la FNARS sont de taille moyenne. Le danger est qu'elles soient obligées de fusionner avec d'autres associations généralistes. Tout le travail réalisé depuis quarante ans sur les violences faites aux femmes risquerait alors d'être perdu. Le plus important, pour que les politiques publiques gouvernementales évoluent, tient à la présence d'un mouvement féministe. Nous avons donc l'intime conviction que la situation s'aggraverait si les associations spécialisées disparaissent.

Christelle HAMEL

Nous avons prévu, en termes de calendrier, de réaliser l'enquête VIRAGE de manière décalée dans les DOM, principalement pour des raisons financières. En métropole, l'enquête est estimée à 3,4 millions d'euros, dont nous avons réuni pour l'instant 1,8 million. Le coût de l'enquête dans les DOM est estimé à 1,2 million d'euros et est proportionnellement plus élevé qu'en métropole en raison de la nécessité d'un échantillon plus important (4 000 personnes par DOM a minima). L'enquête ENVEFF n'avait été réalisée que dans certains DOM et les analyses qui en avaient découlé ont été relativement limitées en raison de la taille de l'échantillon.

L'enquête Cadre de vie et sécurité sera réalisée en Guadeloupe, sur un petit échantillon (1 500 personnes), dont la moitié d'hommes. Elle ne permettra pas des analyses très approfondies sur les victimes de violence conjugale.

Je vous invite à examiner les résultats issus de l'enquête Cadre de vie et Sécurité réalisée à la Réunion et de vous rapprocher des élu-e-s de cette île pour voir si ces résultats les aident en termes de pilotage des politiques publiques. Je vous engage également à interpeller les Ministres sur le financement des études de violence faite aux femmes. La France ne s'est pas dotée jusqu'à présent d'une politique publique qui finance la recherche dans ce domaine. Or aujourd'hui, les financements ne permettent pas de réaliser de manière régulière des enquêtes sur les violences faites aux femmes. Nous luttons pour financer l'enquête VIRAGE en métropole et j'espère que nous pourrions la réaliser dans les DOM, comme l'INED en a la volonté.

Thomas LE JEANNIC

Je suis désolé si j'ai pu en choquer certain-e-s avec le terme de geste déplacé. L'étude s'intitule « Femmes agressées », ce qui montre que les gestes déplacés sont intégrés dans les agressions. Pourquoi parler de geste déplacé ? Lorsque l'on pose des questions sous casque, le choix des mots est délicat. Nous avons testé au préalable les questions auprès de femmes victimes, qui n'ont visiblement pas eu la même réaction que vous. Le terme « geste déplacé » est générique et quelques exemples sont fournis ensuite. J'ai peut-être eu tort de reprendre le terme générique dans ma présentation. Reste qu'utiliser des termes trop forts dans un questionnaire risque

d'inhiber les répondantes. Si nous avons demandé à ces femmes victimes d'un baiser volé si elles avaient été agressées sexuellement, je suis convaincu que beaucoup auraient répondu par la négative.

Marie CERVETTI

Dans le centre d'hébergement où je travaille, la majorité des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ne se reconnaissent pas comme telles. Nous devons les aider à mettre les bons mots sur ce qu'elles ont subi.



Les mutilations sexuelles féminines : la prévalence à l'échelle

Isabelle GILLETTE-FAYE

Sociologue, Directrice, Fédération nationale GAMS

Bonjour à toutes et à tous. Les violences faites aux femmes et aux enfants ont tendance à être sous-estimées. Les analyses quantitatives et qualitatives effectuées par les chercheurs nous aident beaucoup car elles nous apportent une parole d'expert-e-s indépendant-e-s. Les professionnel-le-s spécialisé-e-s dans les violences spécifiques – telles les mutilations sexuelles féminines – sont souvent soupçonné-e-s de majorer un problème mineur en France et d'exagérer les chiffres, sous prétexte qu'il s'agit de leur « gagne-pain ».

D'après les derniers chiffres de l'UNICEF, 125 millions de femmes et de fillettes ont subi des mutilations sexuelles féminines, de l'Afrique au Moyen-Orient. D'ici les dix prochaines années, si les campagnes abolitionnistes n'aboutissent pas, le nombre de victimes potentielles s'élève à 30 millions. On constate toutefois un recul de ces pratiques dans au moins 29 des pays concernés.

A l'échelle française, l'étude « Excision et handicap » montre qu'environ 53 000 femmes vivant en France ont subi des mutilations sexuelles féminines. 11 % de leurs filles ont déjà subi cette pratique et 30 % sont à risque. Il est encourageant de constater que 60 % des fillettes n'ont pas subi cette pratique. Les parents utilisent de plus en plus l'exil, la migration, la loi et les campagnes d'information et de sensibilisation pour protéger leurs enfants.

L'Ile-de-France offre toutefois un prisme grossissant par rapport à un certain nombre de violences, y compris les mutilations sexuelles féminines. Paris et la Seine-Saint-Denis font partie des départements les plus concernés. Les Yvelines le sont également, avec les territoires du Val-de-Seine et du Mantois. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine et dans une moindre mesure l'Essonne et la Seine-et-Marne.

Si un recul est constaté, la vigilance demeure. Nous sommes notamment très inquiets d'un résultat de

l'UNICEF, qui montre que dans la région du fleuve Sénégal, principale région de migration vers la France, les chiffres ne diminuent pas.

Enfin, les chiffres de prévalence ne concernent que le continent africain. Il est question de pratiques en recul dans un certain nombre de pays mais les données manquent pour d'autres. Ce nouvel Observatoire pourrait nous aider en termes de plaidoyer et de recherche, afin d'étudier d'autres populations présentes en Ile-de-France pour lesquelles le risque d'excision existe.

Prévention et accompagnement des jeunes femmes franciliennes en danger de mariage forcé

Christine-Sarah JAMA

Directrice, Association Voix de Femmes

J'aborderai la question du mariage forcé, contre lequel lutte Voix de Femmes, et plus particulièrement la prévention et l'accompagnement des femmes confrontées à cette violence. 62 % des femmes que nous recevons sont franciliennes, 75 % ont moins de 26 ans et 63 % moins de 21 ans.

Une enquête menée en 2006 a montré que parmi les 3 % de jeunes femmes mariées de force en Seine-Saint-Denis (chiffres issus d'une enquête menée en 2006 par Maryse Jaspard), 30% d'entre elles subissaient un contrôle parental accru de leur sexualité, avaient des tendances suicidaires et étaient davantage victimes de violences intrafamiliales physiques, psychologiques et sexuelles que d'autres jeunes femmes issues de l'immigration qui n'avaient pas été mariées de force. Maryse Jaspard en a conclu que le mariage forcé est « davantage le symptôme d'une situation familiale violente plutôt qu'un indicateur sociétal ».

La Seine-Saint-Denis est le seul département de France ayant mis en place un protocole départemental de lutte contre le mariage forcé, impulsé par l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil Général. Cet outil s'avère très utile : en sus des campagnes et des actions de prévention, il prévoit un accompagnement spécifique des victimes et des moyens dédiés à l'hébergement.

Je tiens également à saluer une mesure importante construite par l'équipe pluri institutionnelle et associative de ce protocole, qui prévoit qu'une mineure qui est en danger de mariage forcé, peut être protégée par une interdiction de sortie de territoire pendant deux ans. Par ailleurs, un système unique en France de signalement vient d'être mis en place par l'Education Nationale, afin de détecter les élèves qui ne se présentent pas à l'école à la rentrée scolaire.

D'autres bonnes pratiques franciliennes existent notamment en termes de prévention. Ainsi les Hauts-de-Seine, grâce à l'action de la Chargée de Mission départemen-

tales aux droits des femmes, a intégré la violence du mariage forcé dans le protocole de mise en œuvre de l'ordonnance de protection. L'Observatoire de l'Égalité Femmes-Hommes de la Mairie de Paris a fait paraître un guide à l'usage des élu-e-s.

J'aimerais tout particulièrement que l'on se rappelle que le mariage forcé est lié à une autre violence invisible des statistiques, à savoir l'envoi forcé au pays où réside le futur mari de la jeune fille.

Je rappelle d'ailleurs qu'une nouvelle loi française est entrée en vigueur le 5 août 2013, dans le cadre de la transposition de la convention d'Istanbul dans le droit français, qui sanctionne le fait pour des parents de tromper leurs enfants afin de les emmener à l'étranger et les y contraindre à subir un mariage forcé.

L'envoi forcé à l'étranger fait partie intégrante du mode opératoire utilisé par des familles pour se soustraire à l'application de la loi française, et ce, en toute légalité. La Convention d'Istanbul, et c'est un oubli important, n'a pas prévu de lutter contre l'ampleur de cette autre violence dramatique, conséquence de la tromperie des familles : le non-retour en France de nombreuses jeunes mineur-e-s et majeur-e-s d'Ile-de-France tout particulièrement.

Je souhaiterais vous alerter sur la question de la médiation. En Ile-de-France, Voix de Femmes a formé en 2010 des adultes relais et des médiatrices interculturelles, qui ont exprimé d'une part que, lorsqu'ils se rangeaient du côté de la jeune fille, ils se sont retrouvés menacés par la communauté. Tandis que, lorsque ces professionnels prenaient le parti des parents, ils se rendaient ainsi complices du renvoi au pays de la jeune fille.

Jeudi dernier, lors d'une formation en province, une personne m'a demandé si nous pratiquions la médiation religieuse. Nous lui avons répondu que, le dernier imam ayant aidé une jeune fille à fuir s'est vu menacé par la famille... Les familles attendent des médiateurs communautaires qu'ils cautionnent le mariage forcé. S'il l'un d'entre eux s'appuie sur la religion ou la loi républicaine ou toute autre loi civile interdisant cette violence, les familles peuvent redoubler de pressions et de violences...

Notons que le protocole de Seine-Saint-Denis a décidé que dès lors qu'une jeune femme était en danger de mariage forcé, sa situation ne serait pas systématiquement évaluée par le travailleur social de son territoire afin de pas prendre le risque que ce travailleur social fasse alliance avec la famille. Certain-es pensent bien faire en engageant une médiation intra-familiale ou interculturelle, ce qui est contreproductif. En effet, les familles font croire qu'elles ne marieront pas leur fille, et précipitent le mariage qui plus est, à l'étranger, où elles peuvent en toute impunité, laisser leurs enfants sans que la France ne puisse agir systématiquement pour les rapatrier. Des jeunes femmes et plus rarement des hommes y subissent, en plus du mariage forcé, de multiples atteintes à leur liberté, leur intégrité voire à leur vie. Tenue vestimentaire imposée, avortement forcé, séquestration et autres privations de liberté, mutilations

sexuelles féminines, voire crime dit d'honneur pour celles supposées non vierges, telles sont les multiples formes de contrôle et de violences observées. Nombre de victimes sont envoyé-es à l'étranger, non en vue d'un mariage forcé, mais pour être remis-es dans le droit chemin en raison de leurs choix de vie personnels : relation extra-communautaire, homosexualité, concubinage, grossesse hors mariage...

Abandonné-es dans des villages reculés ou dans les beaux quartiers des capitales étrangères, l'absence en classe de ces jeunes, très majoritairement des femmes, pour la plupart scolarisé-es, est encore trop peu repérée par les autorités françaises. Excepté en Seine-Saint-Denis, l'Education Nationale ne comptabilise pas ces victimes invisibles des statistiques. Certaines ne reviendront jamais en France, faute de moyens préventifs et répressifs adaptés ou parce que déjà mortes. N'oublions pas non plus que celles qui ont réussi à s'enfuir pour demander de l'aide aux consulats de France, rencontreront des difficultés de prise en charge financière de leur billet d'avion de retour.

C'est pourquoi, il est important de multiplier les actions de prévention le plus en amont possible du risque de mariage forcé et d'accompagner les victimes, d'une part pour qu'elles ne quittent pas la France et d'autres part afin qu'elles ne se retrouvent pas non plus en danger sur le territoire hexagonal. Les franciliennes notamment, formulent souvent une demande d'éloignement de leur département ou région.

Je tiens à souligner l'insuffisance des foyers d'hébergement, en particulier pour les jeunes femmes seules sans enfants de moins de 26 ans et pour les couples dans les cas où il est également nécessaire de protéger les garçons, eux-mêmes menacés de mariage forcé ou parce qu'ils sont dans une relation amoureuse avec une jeune femme « promise à un autre ».

Le travail d'accompagnement repose sur beaucoup d'écoute et un accompagnement individualisé que Voix de Femmes mène notamment grâce à sa ligne dédiée « SOS mariage forcé 01 30 31 05 05 ». La rupture familiale est vécue par certains professionnels comme un échec mais pour les filles, il s'agit souvent de la meilleure solution pour se protéger mais également parfois protéger leur petite sœur, puis se sentir plus forte pour rentrer de nouveau en contact avec leur famille, même si cela peut prendre plusieurs mois ou années, la liberté n'a pas de prix.

Les témoignages de lesbophobie recueillis par SOS homophobie

Juliette PONCEAU

Membre active de SOS homophobie dans la commission Lesbophobie

Bonjour. Je suis membre active de SOS homophobie, où je participe à la commission Lesbophobie.

Je m'appuierai sur les témoignages collectés à travers la ligne d'écoute. Je reviendrai ensuite sur une enquête relative à la lesbophobie que nous avons menée en 2013. SOS homophobie est une association de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Elle a été créée en 1994 et possède une ligne d'écoute et un site web, sur lequel il est également possible de témoigner. SOS homophobie publie un rapport annuel sur la base des témoignages.

En 2012, SOS homophobie a reçu 338 témoignages d'actes lesbophobes, dont 84 situés en Ile-de-France. Dans 30 % des cas, ces actes sont proférés à l'intérieur de la famille. Viennent ensuite les lieux publics, la presse et Internet.

La lesbophobie se manifeste de différentes manières : insultes (50 %) ; discrimination (17 %) ; rejet (12 %) ; etc. Dans la moitié des cas, les manifestations se cumulent. Parmi les violences les plus graves, on peut citer les agressions physiques (4 %), les menaces (4 %) et les agressions sexuelles (1 %).

30 % des franciliennes contactent SOS homophobie par la ligne d'écoute et 70 % par Internet. Les femmes contactent peu SOS homophobie, puisqu'elles représentent seulement 17 % des témoignages.

Une Commission Lesbophobie a été créée il y a une dizaine d'années au sein de SOS homophobie, afin de réaliser de la sensibilisation et mieux connaître la lesbophobie. Il est difficile de la mesurer car peu de données sont disponibles. La lesbophobie correspond à une combinaison d'homophobie et de sexisme.

En 2003, la première enquête sur la lesbophobie a été réalisée, avec 1 793 répondantes. 63 % des lesbiennes déclaraient avoir vécu un acte lesbophobe.

Une nouvelle enquête est réalisée en 2013, avec 7 126 répondantes. Une partie relative à la visibilité des lesbiennes a été rajoutée. L'enquête porte uniquement sur le dernier acte lesbophobe intervenu au cours des deux dernières années. Les premiers chiffres seront diffusés le 8 mars 2014. Il sera possible de réaliser des statistiques par région, notamment en Ile-de-France, où 2 172 femmes ont participé.

Les violences envers les femmes en situation de handicap

Maudy PIOT

Psychanalyste, Présidente de l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA)

Bonjour à toutes et à tous. Je suis contente de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au Conseil Régional d'Île-de-France. La problématique des violences envers les femmes handicapées est un sujet peu abordé dans la sphère publique, même si je me bats avec notre association FDFA depuis plus de quatre ans pour alerter les politiques, les associations et les médias.

Nous sommes une petite association qui se bat afin d'obtenir des subventions pour travailler sur les violences envers les femmes handicapées, sans grand succès jusqu'à présent.

Le handicap renvoie à des représentations trop souvent négatives. La personne handicapée et plus particulièrement les femmes handicapées vivent des situations de discriminations, de rejets, d'exclusion. Être hors norme dérange et suscite soit l'agressivité soit la compassion. Nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre. Actuellement en France 36% de femmes subissent des violences mais ce sont 70% de femmes handicapées qui en sont victimes. L'ONU vient de publier un rapport, indiquant que 80 % de femmes handicapées sont victimes de violences, ce qui recoupe le travail statistique que notre association a tenté d'évaluer. Les femmes handicapées sont plus vulnérables, plus fragiles corporellement, moins armées psychologiquement. Les femmes handicapées sont plus souvent violentées du fait de ces vulnérabilités ; sûrement plus facilement agressées, mais on ne peut imaginer ni penser : « qu'une pauvre handicapée » va subir des violences, son handicap suffit... Il est très difficile de sensibiliser notre société à ce grave problème ; pour l'ensemble de la population il est impensable que l'on maltraite des femmes handicapées, et pourtant le quotidien nous démontre le contraire. En effet, elles sont souvent maltraitées, battues, violées. Un exemple : une femme aveugle n'est pas couverte de bleus parce qu'elle est maladroitement, mais parce qu'elle subit des violences. Au lieu de garder le silence devant ce phénomène, il faut parler, questionner, dénoncer. D'autre part, nous n'avons jamais reçu autant d'appels

de femmes handicapées subissant des violences au travail, dans leur milieu familial, en institutions.

Un autre phénomène observé actuellement tient à la recrudescence de la prostitution des femmes en situation de handicap, qui vivent souvent dans la précarité. Le milieu familial exerce une pression sur les femmes handicapées et les pousse à se prostituer ou même les oblige. Également, des femmes se prostituent d'elles-mêmes pour nourrir leurs enfants. Les femmes sans bras ni jambes sont très prisées car elles représentent pour les hommes des objets sexuels très attirants.

La violence que subissent les femmes handicapées actuellement est dramatique. Je plaiderai cette cause jusqu'à la fin de ma vie pour que l'on entende que les femmes en situation de handicap sont des citoyennes à part entière et qu'elles ont droit au respect, à la dignité et ne doivent plus subir de violences.

J'ai par ailleurs été très affectée par un nouveau phénomène. Des couples valides prostituent leur fille en situation de handicap. Une mère m'a téléphoné un jour pour s'enquérir du prix qu'elle pourrait demander à son voisin qui lui proposait de « louer » sa fille trois après-midi par semaine. Il faut bien vivre...

Ces violences existent également dans les hôpitaux et les institutions. Un rapport récent de l'APHP fait état de 3,5 % de viols dans les hôpitaux, dont les victimes sont souvent des femmes handicapées. Celles-ci se taisent car elles ont peur que la violence redouble. Être violentées leur donne l'impression d'être encore vivantes. Maintenant je souhaiterais aborder en quelques mots la situation des enfants témoins de violences. Certains enfants sont complètement traumatisés et ne disent mot. Ils sont dans la confusion et l'inhibition. D'autres se mettent du côté du maltraitant pour plusieurs raisons : la force, l'autorité les attirent et la mère humiliée, battue est considérée comme un « mauvais objet » qu'il faut punir puisqu'elle ne correspond pas au désir du père et qu'elle fait mal les choses de la vie quotidienne. Un fils que je recevais avec sa mère m'a dit « Maman est méchante, c'est bien que papa la batte ». D'autres enfants vont essayer de soutenir leur mère à leurs risques et périls. Ces enfants parlent très rarement de ce qui se passe à la maison. Parfois quand les fils grandissent, ils défendent leur mère et l'aident à aller porter plainte. Ces cas sont très rares. Le handicap renforce l'incapacité de ces mères à être regardées comme des femmes à part entière, elles doivent payer leur différence.

Ceux qui essaient de protéger leur mère sont parfois battus par le conjoint ou le frère violent ; d'autres se placent du côté de l'homme violent et reproduisent ses comportements.

En conclusion, je souhaiterais remercier les associations féministes qui nous ont accompagnées dans notre travail d'information et de prise de conscience, ce qui a permis que la problématique des femmes handicapées soit reconnue. Nous avons besoin d'aide pour mettre en place un service d'écoute et d'hébergement adapté aux femmes handicapées victimes de violences.

Il ne suffit plus de dénoncer ces violences, il faut agir. Ensemble nous devons penser un accueil accessible pour ces femmes, nos efforts doivent être convergents, nous ne devons plus jamais accepter ces violences, nous devons informer, former tous les acteurs, les professionnelles et professionnels de santé, les commissaires de police, les enseignant-e-s, etc. afin que l'alerte soit donnée partout.

Thibault DI MARIA

Le Centre Hubertine Auclert sortira prochainement un guide sur l'inclusion des femmes en situation de handicap au sein des associations féministes.

Questions de la salle

De la salle

Bonjour. Je suis membre de l'Association des Paralysés de France. Comme Maudy Piot l'a souligné, les femmes handicapées ne sont pas perçues comme étant victimes de violence alors qu'elles vivent des situations terribles, qu'elles n'arrivent pas à exprimer. Elles vivent le plus souvent dans la précarité. Il serait bien d'étudier dans quelle mesure l'Observatoire peut contribuer à autonomiser davantage les femmes handicapées, dont certaines possèdent des compétences et des qualifications qui leur permettraient d'être à l'abri du besoin.

Marie CERVETTI

Je me demande si vos associations sont incluses dans l'extension du 3919 à toutes les violences.

Christine-Sarah JAMA

Les personnes menacées de mariage forcé qui appelleront le 3919 seront orientées vers notre ligne d'écoute, SOS Mariage forcé (01.30.31.05.05). Je ne crois pas que SOS homophobie et la FDFA soient incluses dans cette extension.

Maudy PIOT

Une représentante du 3919 m'avait expliqué qu'elle recevait parfois des appels de femmes en situation de handicap, qu'elle ne savait pas où adresser en raison du manque de structures. Depuis six mois, le 3919 nous adresse des appelantes. J'en profite pour signaler que j'ai demandé à Ernestine Ronai que le téléphone de grande urgence soit accessible aux personnes en situation de grande difficulté.

Isabelle GILLETTE-FAYE

Ce ne sont pas seulement les associations possédant un numéro spécialisé qui font partie de la nouvelle plateforme 3919. Sont également associés le réseau des CIDF, les Comités Femmes solidaires et le Planning familial. L'objectif est de répondre à l'ensemble des violences de manière transversale, en intégrant tout le public que nous sommes amenés à recevoir.

De la salle

Je suis Présidente de la Fédération Initiative des Femmes Africaines de France et d'Europe. Où les femmes vivant sur le territoire francilien en situation de polygamie peuvent-elle être orientées ?

Christine-Sarah JAMA

L'AFAVO, association francilienne, réalise un important travail en direction des femmes en situation de polygamie. Elle travaille avec les offices HLM en Ile-de-France. Cependant, le problème tient toujours au manque de place.

De la salle

Notre Fédération est membre du Centre Hubertine Auclert et travaille en partenariat avec l'AFAVO. Reste qu'aucune association de femmes d'origine africaine n'en fait partie. Il n'est pas possible de traiter les problèmes de personnes sans qu'elles soient parties prenantes.

APRÈS-MIDI

—
**LE RÔLE D'UN OBSERVATOIRE
DES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES DANS LA LUTTE
CONTRE CES PHÉNOMÈNES**



Ouverture de l'après-midi

Jean-Paul HUCHON
Président de la Région Ile-de-France

Madame La Ministre,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, cher Abdelhak, chère Henriette,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Présidente du Centre Hubertine Auclert, chère Djénéba Keita,
Mesdames et Messieurs les responsables associatifs, chers amis,

Je suis particulièrement heureux de me retrouver aujourd'hui parmi vous à l'occasion de ce colloque et d'accueillir Najat Vallaud-Belkacem dans notre hémicycle. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à sa réalisation, notamment l'équipe très active du Centre Hubertine Auclert.

Notre pays, notre Région ne sont pas épargnés par ce fléau des violences faites aux femmes. En France, une femme décède tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint. Les statistiques ont souvent tendance à refroidir les choses, à les mettre à distance. Celles-ci sont tout simplement glaçantes.

A l'occasion de cette journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes, je veux aujourd'hui m'adresser à toutes ces femmes qui subissent la violence, la brutalité, la barbarie. A toutes celles qui ne savent plus comment protéger leurs enfants, je veux leur dire que nous sommes à leurs côtés.

Ces violences, qui ont lieu le plus souvent à huis-clos, sous le toit familial, enferment les familles dans le silence, et se retournent parfois contre les enfants. En France, aujourd'hui, un enfant meurt tous les jours sous les coups de ses parents violents. Ces femmes vivent la double peine. Il nous faut aider les victimes à briser l'omerta, à avoir le courage – car il faut du courage – de briser les tabous et la stigmatisation qui les frappe.

Je sais l'engagement de la Ministre à lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites aux femmes, et en particulier contre les formes de violences d'un autre temps – les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, ou même la préférence des garçons aux filles. Vous avez présenté vendredi votre plan national de lutte contre les violences faites aux femmes. Il fera date, j'en suis convaincu, parmi les actions du premier quinquennat de François Hollande.

En Ile-de-France, avec tous nos partenaires, nous avons compris qu'il nous fallait nous attaquer aux racines de ce qui engendre cette violence, pour mieux protéger les femmes qui en sont les victimes. Ces violences prennent racine dans le sexisme.

Pour agir efficacement, nous avons choisi de mener une politique transversale pour sécuriser le parcours de ces femmes dès que la violence est identifiée. Avec Abdelhak Kachouri, nous avons signé un partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, afin que la prise en charge de ces femmes, et de leurs enfants soit faite dans les meilleures conditions, dans les commissariats et gendarmeries, et enclencher l'ordonnance de protection afin de mettre ces victimes à l'abri.

Pour renforcer cette démarche, nous avons adopté un nouveau dispositif « Médiation, Prévention, Protection » qui permet de financer également l'action des associations d'aide aux victimes et des associations spécialisées sur les questions des violences faites aux femmes, qui jouent un rôle fondamental dans le soutien des victimes et de leurs familles. Nous travaillons d'ailleurs sur un partenariat spécifique avec les Présidents des CDAD afin d'améliorer le maillage de nos actions et leur efficacité. C'est avec tous nos partenaires, c'est avec vous que nous pouvons efficacement lutter contre ces violences.

Parce qu'une femme victime est une femme en danger, nous avons, avec Laure Lechatellier, financé le projet des Téléphones Grand Danger en Seine-Saint-Denis. Il permet à la victime d'être immédiatement en contact avec les forces de l'ordre qui envoient une équipe dans les minutes qui suivent sur les lieux. Ce matin, elle a pu vous présenter son travail de généralisation du dispositif sur le territoire francilien. Je salue en particulier la présence d'Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire départemental de Seine-Saint Denis, et coordinatrice de la MIPROF, avec qui nous avons beaucoup travaillé.

Mais, nos dispositifs auraient été incomplets si nous n'avions pas aussi permis aux femmes d'intégrer, en pleine nuit parfois, des hébergements d'urgence et des logements de droit commun pour nombres d'entre-elles. C'est Emmanuelle Cosse qui a permis cela à mes côtés. 402 femmes ont pu être relogées depuis 2009.

Enfin, l'éducation à l'égalité doit se faire d'abord à l'Ecole. Voilà pourquoi, j'ai souhaité, avec Henriette Zoughebi, que nous travaillions spécifiquement avec les lycéens pour déconstruire les stéréotypes. Notre programme « Jeunes pour l'égalité » rencontre un franc succès dans les établissements scolaires. Et je m'en réjouis.

Lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

c'est la première mission du Centre Hubertine Auclert, qui est un outil précieux qu'il nous faut préserver et renforcer. Nous avons donc souhaité renforcer ses missions en y installant un Observatoire régional des Violences faites aux femmes, le premier du genre en France.

Cet Observatoire poursuivra trois objectifs : mieux connaître les violences – car c'est déjà une première façon de lutter contre elles ; mettre tous les acteurs en contact – pour mieux protéger les victimes ; informer, et sensibiliser.

J'ai confiance en sa Présidente pour mener à bien ces nouvelles missions en lien avec la MIPROF, ainsi que l'ensemble des membres du Centre Hubertine Auclert.

Mesdames et Messieurs, j'espère qu'un jour le 25 novembre symbolisera le souvenir d'un passé révolu. Nous ferons tout pour y parvenir.



Intervention

Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre des Droits des femmes et Porte-parole du Gouvernement

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Je me rappelle que lorsque j'ai pris mes responsabilités de Ministre des droits des femmes, la première de mes priorités en matière de lutte contre les violences faites aux femmes était de rétablir et renforcer le délit pour harcèlement sexuel.

Mes premiers pas dans ce Ministère ont consisté à recevoir les associations, les collectivités locales engagées dans cette lutte, l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis, etc. Tout-e-s m'ont fait part de l'urgence de sortir cette politique de lutte contre les violences de l'ornière. A cette fin, il était nécessaire selon eux d'augmenter les moyens des pouvoirs publics mais également de relancer la recherche sur les violences.

L'idée de créer un Observatoire national des violences faites aux femmes ait apparu très vite comme une évidence, tout comme la nécessité de travailler à mutualiser les pratiques locales, au regard des expérimentations très intéressantes développées dans certains territoires très volontaristes.

Nous avons créé cet Observatoire national, animé par la MIPROF. Nous avons également relancé la recherche, puisque la grande enquête Virage est enfin sur les rails.

Je me réjouis d'être aujourd'hui parmi vous afin de franchir cette nouvelle étape avec la création de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Je souhaite remercier très chaleureusement le Centre Hubertine Auclert mais également Jean-Paul Huchon et ses équipes.

Je tiens également à saluer toutes les associations qui ont fait avancer la société sur ces sujets. Celles-ci ont été les premières à dénoncer l'aveuglement des politiques.

Elles ne se sont jamais démobilisées et ont gardé intacte leur capacité à s'indigner et à proposer des solutions.

J'ai présenté vendredi le quatrième plan triennal de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans le cadre de ce plan d'action, nous nous sommes donné les moyens de doubler nos financements en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce travail n'est pas solitaire. Nous prolongeons des expériences initiées par des acteurs locaux, en particulier dans cette région qui a lancé le téléphone portable grand danger. Nous prenons appui sur des études et des travaux d'analyse pour les prolonger et créer les conditions de l'action publique de manière efficace. Nous commençons également à bénéficier d'habitudes de travail qui se sont constituées entre des administrations différentes (police, justice et intervenants sociaux), les échelons nationaux, les échelons locaux et les associations spécialisées.

Les expériences locales, l'observation et le partenariat entre les acteurs constituent les trois facteurs de réussite d'une politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Je souhaiterais revenir sur les grands principes de ce plan, pour souligner l'importance de la présence de structures d'observation sur le territoire français.

Le premier axe de ce plan d'action consiste à veiller à ce que plus aucune femme victime de violence déclarée ne soit laissée sans réponse. Tel est l'enjeu du nouveau service d'écoute téléphonique, le 3919, que nous renforçons pour en faire un service gratuit et accessible sept jours sur sept. Ce service apportera écoute, conseil et orientation aux femmes victimes de violence, quels que soient les types de violence. Nous devons faire en sorte que chacune des victimes soit entendue et prise en charge le plus rapidement possible. Je souhaite saluer la FNSF, qui gère cette plateforme d'écoute.

L'écoute et la bonne orientation sont essentielles pour que les femmes ne perdent pas de temps, à la fois pour déclarer les violences et constituer les éléments de preuve nécessaires pour poursuivre les auteurs.

Apporter cette réponse aux victimes consiste également à faire en sorte que les femmes trouvent, dans les commissariats et les gendarmeries, l'accompagnement nécessaire, en termes de sécurité et de procédure pénale. Il faut rappeler que la règle doit être de porter plainte contre l'auteur de coups. Certaines femmes préfèrent opter pour une main courante. Or celle-ci ne doit plus être le synonyme d'une bouteille à la mer restée sans réponse. Elle fera désormais l'objet d'un traitement, avec un suivi de la personne qui l'a déposée. Des intervenants sociaux seront en outre présents dans les commissariats et gendarmeries car nous savons bien qu'au-delà de la sécurité, les questions sociales sont trop souvent les véritables freins à la sortie du cycle de violence. Nous avons décidé de créer, d'ici 2017, 350 postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries, afin de faire comprendre aux femmes victimes de violence que leur situation ne peut pas être pire après être sorties de ce cycle.

Par ailleurs, la loi que je défends actuellement au Parlement prévoit de raccourcir les délais de prononciation de l'ordonnance de protection et d'en allonger les délais. En Seine-Saint-Denis, ces ordonnances sont prises sous dix jours. Aucune raison ne justifie que dans d'autres territoires, l'attente dure plusieurs semaines.

Nous devons également répondre au besoin d'hébergement, qui se fait grandement sentir en Ile-de-France. L'année dernière, le Président de la République a annoncé qu'un effort serait réalisé pour consacrer un tiers des nouvelles places d'hébergement d'urgence prévues par le quinquennat à l'accueil des femmes victimes de violence. Je tiens beaucoup à ce point. La tendance, ces dernières années, a été d'envoyer les femmes vers des hébergements de droit commun, dans lesquels elles se retrouvaient avec des publics dont elles ne partageaient pas les problématiques. Nous savons à quel point il est nécessaire d'accueillir ces femmes dans des structures dédiées, qui permettent de les accompagner pour qu'elles puissent rebondir dans la vie. Nous avons réussi à tenir l'engagement annoncé par le Président de la République puisque 1 500 places supplémentaires d'urgence dédiées aux femmes victimes de violence seront disponibles d'ici 2017.

Cela ne répond toutefois pas à l'ensemble de la problématique. Dans la mesure du possible, la femme victime de violence doit conserver le domicile conjugal. Le projet de loi que je porte consacre le principe d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal. Certaines femmes ne sont pas capables de continuer à vivre dans un lieu qui leur rappelle de mauvais souvenirs. Des solutions d'hébergement d'urgence doivent leur être offertes. Reste que dans la mesure du possible, il faut éviter de faire subir aux femmes une double peine.

D'autres solutions existent pour compléter le dispositif. Je pense notamment à la convention signée entre le Conseil régional et la FNSF pour offrir un accès au logement à des femmes sortant de violences conjugales. Ce dispositif est extrêmement efficace et je vous en félicite. Nous travaillons avec plusieurs collectivités locales pour qu'elles puissent vous imiter.

Notre but n'est pas seulement d'aider les victimes mais également d'agir en amont pour prévenir la formation des violences. Il importe donc de réussir à mobiliser la société sur sa responsabilité collective en la matière, lorsqu'elle banalise voire accepte ces violences faites aux femmes. J'ai reçu vendredi dernier au Ministère des « lanceurs d'alerte », qui ont réussi à interrompre des violences conjugales. Cela fait chaud au cœur de voir des citoyens se mobiliser ainsi. La grande formation, initiale et continue, que nous allons lancer à l'attention de tous les professionnels rencontrant le chemin de femmes victimes de violence (policiers, intervenants sociaux, gendarmes, avocats, magistrats, etc.) modifiera profondément la donne.

Nous essayons donc de mettre en place une politique transversale, afin de prévenir les violences en amont. Jeudi dernier, nous étions présents au Salon de l'éducation consacré à l'égalité entre les filles et les garçons. Nous mettons en place un grand nombre d'actions à

l'école. Cette politique se concrétisera d'autant mieux que nous disposerons, de manière régulière et réactualisée, de données fournies par l'Observatoire national des violences mais également les Observatoires territoriaux. La MIPROF a vocation à servir d'aiguillon. Votre initiative est essentielle. Je vous en remercie et vous assure que l'Etat sera un partenaire de cet Observatoire.



Intervention

Ernestine RONAI

Responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis et coordinatrice de la MIPROF

Je suis heureuse d'être présente pour la création de cet Observatoire régional, que l'on attendait depuis longtemps et je vous remercie de votre invitation.

La fonction d'un tel Observatoire est d'observer l'ampleur des violences. Nous n'avons pas fini de souligner la dangerosité des hommes violents et l'ampleur des violences.

Plusieurs types d'enquête ont été menés en Seine-Saint-Denis. La première, ECSVF, qui s'est déroulée en 2007, faisait le lien avec la recherche. Par la suite, nous avons voulu mener une enquête auprès des plus jeunes, en interrogeant les 18-21 ans sur leurs années d'enfance. 13 % des filles avaient connu, au cours de leur vie, des violences sexuelles graves (attouchement du sexe, tentative de viol et viol) et 23 % des violences physiques graves (tabassage, menaces de mort et séquestration). Cette enquête nous a amené à penser un dispositif "Jeunes contre le sexisme". Elle nous a également permis de penser le mariage forcé. Jusque-là, nous l'envisagions comme une pratique traditionnelle néfaste. Nous nous sommes aperçus que toutes les jeunes femmes originaires de pays dans lesquels se pratique le mariage forcé n'en étaient pas victimes mais que ce phénomène touchait en premier lieu les jeunes femmes dont les parents étaient auteurs de violence au préalable. Cette enquête nous a donc beaucoup aidé à penser le mariage forcé et à mettre en place des protocoles de lutte.

Par ailleurs, nous avons mené en 2008 une enquête sur 24 féminicides commis en 3 ans, avec le Parquet de Seine-Saint-Denis, la police, la déléguée aux droits des femmes et l'Observatoire. Sont ressorties trois idées : un certain nombre de femmes auraient pu être sauvées, d'où l'idée d'un téléphone portable d'alerte ; un certain nombre d'entre elles avaient trop peur pour porter plainte, d'où l'idée d'une ordonnance de protection avant la plainte ; dans la moitié des cas, le meurtre était commis à l'occasion du droit de visite et d'hébergement de l'enfant, d'où l'idée de la mesure d'accompagnement protégé.

Les enquêtes nous permettent donc d'observer pour améliorer la protection.

Le troisième type d'enquête a été réalisé par des professionnel-le-s, en particulier des professionnel-le-s de santé, par le Docteur Gilles Lazimi. Il en est ressorti que la moitié de ses patient-e-s avaient subi des violences. Les conseillères conjugales du MFPP ont réalisé une enquête auprès de femmes venant consulter pour une IVG. 23 % d'entre elles étaient victimes de violence. Une autre enquête vient d'être réalisée par la Docteure Emmanuelle Piet dans un centre d'hébergement mères/enfants de SOS Femmes. 100% des femmes hébergées à SOS Femmes déclarent avoir été victimes de violence pendant leur grossesse et 30 % avoir reçu des coups sur le ventre.

Toutes les enquêtes témoignent de l'ampleur du phénomène et montrent que le fait de poser la question des violences change la pratique et le regard des professionnel-le-s.

Le quatrième type d'enquête porte sur la relation mère/enfant. Il montre que lorsqu'une mère est traumatisée, le niveau de traumatisme de l'enfant est également très important. Aider la mère à sortir des violences aide également l'enfant. A mieux protéger la mère, nous protégeons les enfants.

De nos observations naissent des dispositifs, qui permettent ensuite de modifier les pratiques professionnelles. Ces dispositifs sont régulièrement évalués par l'Observatoire, dont l'une des fonctions est d'évaluer les politiques publiques.

Par ailleurs, il n'est pas possible de sortir des violences si les professionnel-le-s ne sont pas formé-e-s. Une fois que l'ampleur des violences est connue, il est nécessaire de communiquer. Tel est le sens des marches silencieuses que nous organisons lorsqu'une femme est assassinée. Nous rendons ainsi hommage à la victime, tout en essayant de conscientiser la société. Nous examinons également la trajectoire de ces femmes, pour examiner comment nous aurions pu mieux les accompagner. De ces dysfonctionnements peuvent naître de nouveaux dispositifs.

Nous sommes amenés à créer des supports de communication disponibles dans les cabinets médicaux, chez les assistantes sociales, dans le hall des mairies ou au tribunal. Ces outils constituent également des aides à l'accompagnement des femmes. Ils figurent tous sur le site Internet de la Seine-Saint-Denis.

Le temps ritualisé de rencontre des professionnel-le-s est également très important. Nous avons réussi, en onze ans, à créer une culture commune.

Enfin, le partenariat est primordial. Il comprend les services du Conseil général, les services de l'Etat implantés dans le département (justice, police, éducation nationale, délégué-e aux droits des femmes, CAF), les associations et les municipalités. Le partenariat peut se définir en quatre mots : travail à égalité ; travail dans

la confiance ; engagement des institutions ; implication des personnes.

Je terminerai mon intervention par une citation de Simone de Beauvoir : « la fatalité ne triomphe que si l'on y croit. »

Les violences envers les femmes, c'est de tout temps, en tout lieu. Mais si on ne croit pas à la fatalité, on arrive à la faire reculer.



Qu'est-ce qu'observer ?

Claudine TIERCELIN

Professeure au Collège de France, titulaire de la Chaire de métaphysique et philosophie de la connaissance

Je suis très honorée d'être présente parmi vous aujourd'hui bien qu'un peu embarrassée que vous ayez souhaité m'entendre sur la manière dont une philosophe peut entendre le terme d'observer.

Je souhaiterais brièvement aborder cinq points.

Observer, ce n'est pas seulement voir, c'est regarder. Ce n'est pas seulement entendre, c'est écouter. Si l'observation est davantage une perception, elle se caractérise par son intentionnalité.

Par ailleurs, si observer, c'est également percevoir, comment penser le lien entre les deux ? Voir et regarder, est-ce croire ? Nos observations dépendent-elles ou non de nos croyances et de nos jugements ? Observons-nous d'abord ce que nous identifions comme tel ou le fait d'observer consiste-t-il seulement à être en relation avec des faits bruts ?

En outre, si observer consiste à regarder ce qui se présente à nous, ce que nous voyons, est-il bien réel ? Que dire des choses qui sont inobservables ? Ne peut-on en rendre compte ?

De plus, de ces trois premiers points dépendent la manière dont observer peut constituer une source de connaissance authentique, ce dont nous avons besoin si nous voulons agir efficacement.

Les observateurs constituent également des témoins qui rapportent ce qu'ils observent. Il a été question précédemment des lanceurs d'alerte. Avons-nous raison de nous fier aux témoignages ? Ce point est très important dans le cadre d'un Observatoire.

I - OBSERVER

Ce verbe comporte une certaine intentionnalité. En premier lieu, nous observons un contenu (quelque chose, quelqu'un) intentionnellement. Écouter est intentionnel,

entendre ne l'est pas. À partir de quand observe-t-on ce que l'on perçoit, entend, voit, sent ? Jusqu'à quel point celui qui observe est-il actif ? Cela dépend de l'attention portée au contenu. Celle-ci n'est pas passive mais n'est pas toujours consciente.

Observer consiste à regarder, écouter, examiner attentivement quelque chose ou quelqu'un pour analyser, comprendre et étudier des phénomènes, sans volonté de les modifier, d'où l'intérêt de la démarche. Nous observons pour construire des expériences, tirer ensuite des conclusions voire inférer des lois. Tel est l'un des ressorts de la méthode expérimentale. Cette vision donne un aspect descriptif et prescriptif du terme observer. Ce dernier consiste à constater et à consigner dans des registres. Il devient alors possible de se servir des comptes-rendus observationnels pour critiquer celui qui n'a pas observé de suffisamment près les faits. Si elles n'ont pas été observées de façon suffisamment attentive, les données pourront elles-mêmes donner lieu à des reproches. D'où l'importance des statistiques et de la connexion des données, sans lesquelles il ne peut pas y avoir de réflexion et d'action. Disposer des données et des statistiques permet également d'être prescriptif et de reprocher à celui qui n'en tient pas compte de manquer à un certain nombre de règles et de prescriptions. Nous retrouvons cette idée dans la définition suivante du terme observer : « se conformer à une prescription, une règle, un usage, les respecter ». L'Observatoire correspond au lieu où l'on s'efforce d'établir un certain nombre d'observations. Celui mis en place aujourd'hui exige que la personne qui observe rende compte d'un certain nombre d'aspects de l'activité sociale et politique et surveille les manquements trop graves aux règles minimales qu'imposent les données.

Un observateur assiste à un événement en spectateur, il regarde son déroulement afin d'en rendre compte et intervient dans le débat s'il constate trop de manquements aux données qui ont constitué les observations. Cette dualité du concept d'observation, à la fois descriptif et prescriptif, indique que le concept est ambivalent. Dès lors que l'observation implique la prise en compte de celui qui observe, interviennent très rapidement un certain nombre d'hypothèses dans la démarche même d'observation.

Il est très difficile de considérer qu'un observateur se contente de ne collecter que des faits bruts.

II - LIEN ENTRE OBSERVATION ET PERCEPTION

Aucune collecte de faits ne se fait indépendamment d'une manière de les conceptualiser, de les organiser voire de les sélectionner. Des critères de justification des choix opérés doivent donc être établis. L'observateur peut ainsi avoir la possibilité de justifier ce qui a été retenu dans le cadre des données mises en avant.

Par ailleurs, comment interpréter les observations ? Soutenir qu'il est possible d'observer, de manière neutre, des faits bruts suppose de posséder déjà une certaine conception des relations entre l'observation et la perception.

Une idée communément admise consiste à dire que lorsqu'on observe quelque chose, on l'interprète immédiatement, en raison d'une concomitance entre le niveau de réflexion sur ce que l'on voit et le b.a.-ba de la perception. Il n'est pas sûr que les choses se passent ainsi. Si voir consiste à interpréter, est-il sûr que l'on puisse dire d'un bébé, qui ne connaît pas le concept d'horloge, qu'il voit la même chose que quelqu'un qui sait ce qu'il voit ? Des sortes de méta-niveaux de la perception existent, comportant une certaine organisation de la représentation, différente toutefois du dispositif conceptuel.

Les neurosciences montrent néanmoins qu'une sorte d'articulation entre le système visuel et le système moteur s'opère, même en l'absence de concept. Il existe donc, y compris chez des bébés ne parlant pas encore ou chez certains animaux, une forme d'accès à l'organisation des données.

III - OBSERVATION COMME SOURCE DE CONNAISSANCE

Il ne suffit pas de recueillir des données pour aboutir à une connaissance. Si informer est satisfaisant, connaître est encore mieux, au sens où la connaissance implique que nous puissions justifier les informations produites, les croyances invoquées et la méthodologie. Les enquêtes à multiples niveaux, faisant appel à des hypothèses, à un croisement des données, etc., sont donc importantes.

IV - LES INOBSERVABLES

Il existe dans les sciences des entités inobservables, tels les électrons et les neutrons, alors qu'elles sont bien réelles. De la place doit être faite aux propriétés inobservables, ce qui suppose un degré maximal d'écoute et d'attention aux propos qui ne sont pas exprimés ou que nous entendons sans écouter réellement.

V - LE TÉMOIGNAGE

Les lanceurs d'alerte peuvent être considérés comme des délateurs, sachant qu'ils ne possèdent pas un accès indirect au dossier. Toute connaissance directe est préférable à une connaissance par témoignage. Comment faire la différence entre la connaissance par oui-dire et celle pleinement justifiée ? Il s'agit d'un faux problème. Nous avons en effet accès à très peu de connaissance directe des phénomènes ; la plupart est issue de témoignages. Si nous devons être très attentifs pour recueillir les témoignages dans de bonnes conditions, pourquoi ne pas faire confiance à la personne qui témoigne ?

Deux principes gouvernent bien la conduite humaine : le principe de véracité ; le principe de crédulité. Il me semble qu'il n'est pas possible de critiquer le principe même du lanceur d'alerte, dès lors que nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de connaissances indépendamment du témoignage.

Restitution de l'enquête menée par le Centre sur les attentes de ses membres quant au rôle et aux missions de l'observatoire régional

Mélanie GRATACOS

Directrice du Centre Hubertine Auclert

Je vous présenterai les grands éléments de l'enquête menée par le Centre sur les attentes de ses membres quant au rôle et aux missions de l'Observatoire régional. Une brochure est disponible, reprenant plus en détail les résultats.

Dès que la Région a acté, en juillet dernier, l'intégration de l'Observatoire des violences faites aux femmes au sein du centre Hubertine Auclert, le Conseil d'Administration a engagé un processus de consultation auprès de ses membres.

La première étape de ce processus de concertation est le questionnaire. Il s'agit du début d'un cheminement commun. D'autres rendez-vous seront actés par le Conseil d'Administration.

Ce questionnaire a été diffusé auprès de l'ensemble des 94 membres du Centre, parmi lesquels 83 associations, 6 syndicats et 5 collectivités territoriales. La moitié est investie dans la lutte contre les violences faites aux femmes. 33 associations ont répondu au questionnaire. Nous les avons interrogées sur plusieurs éléments : le rôle de l'Observatoire, sa plus-value, ses missions, les points de vigilance, les sujets prioritaires en termes de production de connaissances, d'information et de sensibilisation ainsi que la contribution possible de leur structure.

23 des structures répondantes sont actives dans le champ de l'information, de la sensibilisation et de la prévention. 15 sont investies dans des actions de formation en direction de professionnels ou du grand public, afin de prévenir les violences. 15 agissent pour l'accompagnement des femmes victimes de violence. 8 produisent

des données chiffrées et 4 se consacrent à l'hébergement des femmes victimes de violence.

S'agissant de leurs thématiques d'intervention, 14 travaillent sur les violences conjugales, 13 sur le viol, les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, 13 sur le mariage forcé, 11 sur les violences intrafamiliales, 9 sur les mutilations génitales, 9 sur la prostitution et 8 dans la lutte contre la lesbophobie.

I - LE RÔLE DE L'OBSERVATOIRE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Un item se distingue largement puisque deux-tiers des consultés le soulignent : la mise en réseau de tous les acteurs (associations, structures institutionnelles, chercheurs et chercheuses, élus, collectivités locales et professionnels en contact avec les femmes victimes de violence). 51% considèrent que l'Observatoire doit également informer et sensibiliser, tant les responsables politiques que les professionnels. La même proportion juge que l'Observatoire doit être particulièrement actif en matière de production et de diffusion d'enquêtes et de statistiques sur les violences faites aux femmes. 21 % des répondant-e-s estiment que l'Observatoire doit s'investir dans le champ de la formation.

Enfin, deux structures considèrent que l'Observatoire doit s'appuyer sur son expertise pour élaborer des recommandations visant à améliorer les politiques publiques.

II - PLUS-VALUE

La plus-value de l'Observatoire reposera essentiellement sur sa capacité à fédérer des acteurs. Les répondant-e-s plaident pour que l'Observatoire devienne l'interlocuteur référent sur les violences faites aux femmes en Ile-de-France, pour qu'il centralise les informations, les actions et les besoins des acteurs. Environ 20 % des répondant-e-s soulignent que l'Observatoire doit assurer une veille sur les aides, les subventions et les appels à projet auxquels les associations peuvent répondre. Environ 20 % plaident également pour que l'Observatoire ait un rôle de médiation auprès des décideurs. Enfin, environ 20 % considèrent que l'ORVF doit veiller à une égale répartition des dispositifs sur l'ensemble du territoire.

III - POINTS D'ATTENTION

Environ 40 % des organismes consultés souhaitent que l'Observatoire puisse produire des enquêtes ciblées à propos de violences moins étudiées jusqu'à présent : violences liées aux intégrismes religieux, prostitution, lesbophobie, violence envers les femmes handicapées ou migrantes, viols conjugaux, etc.

En outre, 20 % des organismes recommandent d'être attentifs à ce que les missions de l'Observatoire ne se substituent pas aux missions déjà exercées par les associations. Environ 10 % des répondant-e-s soulignent également l'importance de la mise en place d'un Comité d'orientation.

Enfin, deux structures ont fait part de leurs craintes quant au manque de moyens, humains et financiers, dont pourrait souffrir l'Observatoire.

IV - MISSIONS PRIORITAIRES POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

Environ 40 % des répondant-e-s plaident pour que la première mission de l'Observatoire soit la collecte des données.

La deuxième mission prioritaire doit être, selon les répondants, la réalisation d'une cartographie des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes en Ile-de-France et la mise en place du Comité d'orientation réunissant les représentant-e-s des associations, de l'Etat et des collectivités territoriales.

V - PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE

Pour plus de la moitié des répondant-e-s, la production d'études sur la multiplicité des violences subies par une femme au cours de sa vie et dans différents cadres est prioritaire. Quatre répondant-e-s souhaitent également que l'Observatoire produise des études sur la prise en charge des femmes victimes de violence, dans l'objectif d'en identifier les dysfonctionnements et les lacunes potentielles.

VI - THÈMES PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION

21 % des répondant-e-s jugent urgent de mener une campagne autour des violences sexuelles. 15 % estiment également important de mettre l'accent sur les asymétries des violences faites aux femmes et aux hommes, afin de mettre à jour des différences d'origine, de processus et d'ampleur. De nombreux autres sujets possibles de campagne ont été identifiés : stéréotypes de genre, mariage forcé, prostitution, violence sur Internet, etc.

VII - CONTRIBUTION DES STRUCTURES CONSULTÉES

16 structures sont prêtes à s'investir dans les groupes de travail qui seront prochainement mis en place par l'Observatoire. 33 % tiennent à disposition de l'Observatoire des données, des enquêtes et des outils de sensibilisation. Quelques-unes se signalent en outre disponibles pour participer au Comité d'orientation et faire bénéficier l'Observatoire de leur expertise sur certaines thématiques.

Nous avons mené cette enquête dans un temps et un calendrier contraints. Si certains membres n'ont pas eu le temps de répondre à ce questionnaire, il est encore possible de le faire durant une quinzaine de jours. Nous produirons ensuite une version actualisée de la synthèse. Enfin, l'Observatoire se fondera sur un processus de concertation et de travail collectif. D'autres cadres d'échange et de réflexion seront rapidement mis en place.



Intervention

Mario GARCIA MARTINEZ

Représentant de l'Observatorio estatal de violencia sobre la mujer (l'Observatoire National de la Violence faite aux femmes), Espagne

Bonjour. Je représente la délégation du gouvernement pour la violence de genre en Espagne. Nous sommes très honorés de cette invitation et je vous en remercie. Les initiatives comme celles de la création d'observatoires consacrées à la lutte contre les violences faites aux femmes doivent contribuer à ce que la société toute entière condamne fermement ces violences. Le message qu'aucun acte de ce type ne restera impuni doit également continuer à être martelé.

I - LE CONTEXTE DE LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES EN ESPAGNE

La Constitution espagnole de 1978 prescrit la discrimination, en érigeant l'égalité entre femmes et hommes comme valeur de premier ordre dans le droit espagnol. En 1983 naît l'Institut de la Femme, organisme gouvernemental consacré à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle nationale. Cet institut a pour but de promouvoir et de favoriser les conditions permettant l'égalité sociale des deux sexes et la participation des femmes à la vie politique, culturelle, économique et sociale. Il réalise en 1999, 2002 et 2006 une série de macro-enquêtes auprès de la population féminine de plus de 18 ans résidant en Espagne. Les résultats montrent que la violence est causée, dans 75 % des cas, par leur partenaire ou leur ex-partenaire.

Du point de vue législatif, le premier délit portant sur la violence faite aux femmes est incorporé dans le Code pénal en 1989. En décembre 1997, la société espagnole est fortement choquée par l'assassinat d'Ana Orantes, brûlée vive par son mari. Les associations de femmes manifestent contre l'inefficacité du système judiciaire et les médias donnent, pour la première fois, la parole aux victimes.

A partir de cette date, la sensibilisation de la société espagnole envers la violence faite aux femmes commence à se manifester dans le baromètre des sondages menés par le Centre de Recherches Sociologiques (CIS), l'équivalent en France à l'INSEE.

En septembre 2000, pour la première fois, "la violence faite aux femmes" apparaît comme l'un des problèmes les plus importants mentionnés dans les sondages. Cette loi établit la différence d'une part entre la violence faite aux femmes dans le domaine des relations affectives, laquelle à partir de ce moment sera classée comme violence de genre, et d'autre part, les autres types de violence faite aux femmes, c'est à dire celles qui ont lieu dans le cadre intra-familial (par exemple du fils envers la mère) et qui étaient déjà incluses dans le code pénal sous le titre de violence domestique.

Enfin, deux moments historiques interviennent en 2004 : la création du Registre Central pour la Protection des Victimes de la Violence Domestique ; l'approbation de la loi sur les mesures de protection intégrale contre la violence de genre. Cette loi est encore à ce jour l'une des seules à avoir été approuvée unanimement par le Parlement espagnol.

II - L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Cet Observatoire, créé en 2006, est un organisme interministériel, qui à l'heure actuelle dépend du Ministère de la Santé, des Services Sociaux et de l'Égalité, à travers la Délégation du Gouvernement pour la Violence de Genre. Ses fonctions principales sont l'assistance, l'évaluation, la collaboration institutionnelle, la préparation de rapports et d'études ainsi que la proposition d'initiatives contre la violence de genre.

L'Observatoire collabore avec toutes les administrations publiques et institutions impliquées sur la violence de genre. Il rassemble, analyse et diffuse des données statistiques et des informations périodiques homogène et systématique sur la violence de genre. Il évalue également l'impact des mesures mises en place par l'administration publique. Il rassemble des informations sur les mesures et actions mises en œuvre par les administrations publiques et évalue leur impact. A ce stade, l'Observatoire favorise la coordination avec du partenariat avec des communautés autonomes pour la prise en charge et la prévention de la violence de genre.

L'Observatoire présente également chaque année au gouvernement central et aux communautés autonomes un rapport sur l'évolution des dispositifs contre la violence faite aux femmes, qui analyse l'efficacité des mesures adoptées. Il informe également de l'évolution de la violence faite aux femmes à travers un annuaire réunissant les données statistiques provenant de divers services d'aide et d'accompagnement aux victimes. L'Observatoire prépare en outre des rapports et des études sur la violence de genre afin d'obtenir un diagnostic aussi précis que possible sur ce phénomène social.

L'Observatoire met en place des groupes de travail, permanents ou ponctuels, qui sont consacrés aux analyses et recherches pertinentes sur la violence de genre, avec la participation des membres d'Observatoire ainsi que des expert-e-s sur le sujet. Les groupes de travail de l'Observatoire ont produits des rapports sur les sujets suivants: violence de genre à l'encontre des femmes handicapées ; Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP) ;

enfants victimes de violence du genre ; réponse pénale à la violence de genre (en préparation).

Par ailleurs, l'Observatoire conseille les administrations publiques et les autres institutions impliquées dans la lutte contre la violence de genre. Il propose des plans d'action dans divers domaines visant à éliminer la violence de genre et ainsi améliorer la situation des victimes. Il entretient également des relations avec les institutions internationales similaires.

L'Observatoire respecte la parité. Il est composé de 30 représentant-e-s de l'administration centrale et régionale de l'Etat, de communautés et de villes autonomes, de la fédération espagnole des municipalités et provinces, du procureur général, du conseil supérieur de la magistrature, d'acteurs sociaux et d'organisations et associations civiques et des expert-e-s en matière de violence de genre.

L'Observatoire travaille en commission plénière et permanente. La Commission plénière est composée de tous les membres de l'Observatoire. Elle se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an. La Commission permanente a pour fonction la surveillance régulière de la réalisation des fonctions confiées à l'Observatoire National de la Violence faite aux Femmes, de la mise en œuvre des résolutions adoptées en séance plénière ; coordination de groupes de travail ; soumission de rapports et de propositions à la Commission plénière. La Commission permanente constitue l'organe exécutif de l'Observatoire. Elle se compose d'une présidence, d'une vice-présidence, de 14 membres et d'un secrétariat. Elle se réunit au moins quatre fois par an.

III - QUELQUES RECOMMANDATIONS

Je vous présenterai quelques recommandations à propos des fonctions d'un Observatoire régional des violences faites aux femmes:

Impliquer la société civile en faisant participer de manière proactive les associations et les organisations les plus représentatives qui luttent contre la violence faite aux femmes au niveau local, y compris des groupes les plus vulnérables aux violences, par exemple, les organisations qui représentent les femmes issues de l'immigration, les femmes âgées et les femmes du milieu rural. Il faudra veiller à un renouvellement régulier de cette représentation ; Promouvoir la coordination entre l'Observatoire national et les Observatoires régionaux; l'Observatoire régional doit assurer la participation des représentant-e-s d'autres observatoires au sein de ses organes décisionnels.

Promouvoir le travail en réseau au sein de l'Observatoire régional et les instruments qui favorisent l'information, le transfert de la connaissance et la collaboration entre tous les acteurs ;

Développer au sein de l'Observatoire régional un système d'indicateurs ou de variables statistiques à l'échelle locale ou régionale et favoriser leur diffusion. Adopter une méthodologie multidisciplinaire dans les groupes de travail ;

Promouvoir au sein de l'Observatoire l'analyse et l'étude de la réponse institutionnelle donnée aux femmes victimes de tous types de violences, en créant des groupes de travail sur le sujet ;

Informier et fournir des commentaires sur les projets de loi en relation avec la prévention et l'éradication des violences faites aux femmes.

Questions de la salle

De la salle

Constatez-vous, depuis la création de l'Observatoire, une baisse de ces actes de violence faites aux femmes en Espagne ? Par ailleurs, arrivez-vous à distinguer les différents types de violence, afin de mener des actions ciblées permettant de diminuer la violence ?

Mario Garcia MARTINEZ

Nous disposons en Espagne des fiches statistiques élaborées par la Délégation du Gouvernement, qui recensent le nombre de victimes mortes à cause de la violence de genre. Ces fiches montrent une diminution de la mortalité liée à ce type de violences (73 victimes en 2010, contre 45 actuellement).

Les données statistiques intègrent : nombre total des victimes ; nombre de plaintes déposées ; nombre de demandes de mesures de protection et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été mises en place ou retirées avec le consentement de la victime ; nationalité et l'âge des victimes ; type de relation entre la victime et l'auteur des violences ; localisation géographique (répartition du nombre des victimes dans les communautés autonomes de l'Espagne) ; nationalité et âge des agresseurs et la mention de leur suicide éventuel après le crime. Cette dernière information est très importante pour connaître le comportement d'agresseurs. Nous avons voulu lui attribuer une relevance statistique. Nous avons aussi dans cette fiche statistique des données sur les enfants orphelins à cause de la violence de genre, comme une catégorie différente de celle des enfants qui décèdent. En 2013, on a comptabilisé 41 enfants orphelins suite à la violence de genre.

Nous sommes en train de préparer la publication de données statistiques sur les victimes de violence de genre qui subissent des agressions nécessitant une prise en charge hospitalière au moins pendant 24 heures. S'agissant du deuxième sujet évoqué dans votre question - les liens entre la diminution des victimes et les mesures mises en pratique ces dernières années - je peux vous signaler que les mesures mises en place lors des gouvernements précédents et actuel (notamment dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes qui comprend la période 2013-2016) incluent le recueil de données statistiques sur toutes les victimes de violences de genre et la promotion d'études sur ces sujets. Ces mesures, notamment celles qui ont été prévues par la stratégie nationale, ont contribué et contribueront à la diminution des victimes.

De la salle

Je suis professeur dans un établissement secondaire. Je me demande si vous possédez des statistiques à propos de la prévention en milieu scolaire et ses incidences. Les jeunes hommes pratiquent-ils autant de violence sur les femmes que les plus âgés ?

Mario Garcia MARTINEZ

Une étude sur les violences de genre qui touchent les jeunes adolescent-e-s en Espagne vient de paraître. Je ne possède pas encore ces chiffres. Il était prévu qu'elle soit dévoilée le 25 novembre. Je vous invite à consulter la page web de la Délégation du Gouvernement. J'aimerais mentionner que les jeunes adolescentes sont un groupe cible important dans le cadre de la Stratégie nationale. Sur notre site figurent des nombreuses données statistiques sur cette question. La délégation reste également à votre disposition pour approfondir ces sujets.

De la salle

Une politique de prévention a-t-elle été menée dans les établissements scolaires ? Ses effets ont-ils été mesurés ?

Mario Garcia MARTINEZ

En effet, la Délégation du gouvernement en charge de piloter l'Observatoire collabore avec d'autres observatoires, tel que l'Observatoire de la cohabitation scolaire (« Observatorio de la convivencia escolar »), qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Nous avons entamé une collaboration institutionnelle étroite et régulière avec cet Observatoire. Nous avons également mené de nombreuses campagnes de sensibilisation orientées vers le système éducatif. Enfin, nous avons mis en place divers outils qui fonctionnent comme un forum d'échange entre tous les acteur-trice-s du milieu éducatif agissant dans le domaine de la violence de genre. L'objectif de ces outils est d'enrichir les politiques publiques du gouvernement. En collaboration avec la Fondation Anar, une ligne téléphonique exclusive d'information sur divers aspects de la violence de genre a été mise à disposition des enfants, des adolescents et du jeune public (indépendamment du numéro 016 qui est plus générique). Dans tous les cas, les derniers gouvernements ont intégré dans leurs politiques publiques un volet concernant la prévention des violences de genre en milieu scolaire.

De la salle

La grande spécificité de l'Espagne est de posséder la Loi Intégrale. Nombre d'associations se sont inspirées de la loi intégrale pour essayer de construire une loi-cadre en France. Nous nous demandons s'il existe en Espagne des tribunaux spécifiques aux violences faites aux femmes et s'ils ont un intérêt, sachant qu'en France, ils sont plus ou moins controversés.

Mario Garcia MARTINEZ

La Loi Intégrale, approuvée en 2004, a permis d'introduire un changement dans le système judiciaire espagnol. Elle a favorisé l'instauration de tribunaux spécialisés - nommés les Tribunaux des Violences Faites aux Femmes - pour juger la violence de genre. Ces tribunaux s'articulent et partagent leurs fonctions, avec d'autres tribunaux compétents dans ce domaine. La Loi Inté-

grale et les changements qu'elle a introduits dans l'organisation judiciaire espagnole ont permis de mettre en lumière l'ampleur de la violence de genre et de les traiter comme un phénomène qui dépasse les violences intra-familiales. Au fil des années, ces tribunaux ont gagné de l'importance. Ils collaborent régulièrement, par la mise à disposition de données, avec le Conseil général du pouvoir judiciaire - Conseil supérieur de la magistrature. Cet organisme est chargé d'élaborer des rapports sur les plaintes déposées, le nombre de condamnations, les mesures de protection en vigueur, des informations statistiques, etc. Ces données enrichissent le Registre Central de Protection aux Victimes de la Violence Domestique.

Pour résumer:

Nous disposons des tribunaux spécialisés ; Ces tribunaux transmettent des données statistiques à d'autres observatoires avec lesquels nous collaborons (par exemple, l'Observatoire du Conseil général du pouvoir judiciaire - Conseil supérieur de la magistrature) ;

Cette information est centralisée dans les bases de données du Registre Central de Protection aux Victimes de la Violence Domestique. L'importance de ce registre repose sur le fait que les secrétaires judiciaires – qui gèrent quotidiennement le travail de ces tribunaux spécialisés, sont chargés de centraliser ces informations dans un registre unique.

Conclusions et mise en perspective par les élu-e-s de la Région, membres du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert

Djénéba KEITA

Présidente du Centre Hubertine Auclert et conseillère régionale d'Ile-de-France

Je remercie tous les intervenantes et intervenants pour leurs contributions enrichissantes, qui nourriront le travail de l'Observatoire pour les mois à venir.

Je retiens de cette journée des données alarmantes sur les violences faites aux femmes en Ile-de-France. Nous sommes convaincu-e-s que nous devons continuer à nous mobiliser pour mener ce combat contre les violences. Les interventions ont également démontré que ces violences sont de nature multiple et qu'il est nécessaire de mieux les connaître. Des études approfondies doivent être menées pour mieux appréhender certaines formes de violence, telles que les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines, mais également les violences subies par les lesbiennes et les personnes en situation de handicap.

Je retiens également des témoignages l'importance du travail en réseau entre tous les acteurs et actrices impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce fonctionnement en réseau constituera sans nul doute un principe fondamental de l'Observatoire.

Les attentes sont multiples. Nous tâcherons d'y répondre au mieux, dans le cadre des trois missions principales que nous nous sommes assignés :

- / Renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Ile-de-France ;
- / Mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violence par la mise en réseau des acteurs et des actrices franciliens agissant dans ce champ ;
- / Sensibiliser contre les violences faites aux femmes et identifier les outils existants.

Dans cet objectif, nous installerons prochainement un Comité d'orientation, qui proposera une feuille de route opérationnelle pour 2013 et 2014 et listera les sujets qui lui semblent prioritaires. D'autres événements et cadres d'échanges seront rapidement organisés. Je vous remercie toutes et tous pour cette journée très riche. Je dédie cette journée à Martine Noël, actuellement malade, qui a beaucoup œuvré avec toute l'équipe à la réussite de cette journée et de nos actions.

Viviane ROMANA

Conseillère régionale d'Ile-de-France, membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert

J'ai trouvé cette journée passionnante. J'ai écouté avec une triple casquette : en tant qu'élue de la Région et membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert ; en tant que psychologue clinicienne qui j'interviens en zone urbaine sensible ; en tant que Guadeloupéenne.

J'ai retenu de cette journée quelques thèmes qui m'importent et méritent toute notre attention :

/ La surreprésentation des violences faites aux femmes en Ile-de-France et ses spécificités.

Les violences touchent les femmes plutôt jeunes, en situation vulnérable.

/ L'utilité des enquêtes nationales

En tant qu'élue, j'ai entendu l'appel pour un cofinancement régional de l'enquête Virage et j'espère que nous saurons être à la hauteur.

/ L'intérêt des enquêtes menées par les associations, en particulier les enquêtes très précises

Les associations attendent que l'Observatoire valorise et légitime leurs enquêtes.

/ La nécessité de renforcer l'action des associations féministes

La lutte contre les violences faites aux femmes et la prise en charge des victimes doivent être menées par des associations spécialisées. L'Observatoire doit pouvoir assurer une veille sur les financements et encourager les collectivités à les soutenir.

/ La mise en réseau des actrices et des acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Nous expérimentons, depuis la création du Centre Hubertine Auclert, ce partage de compétences différentes entre associations. Pouvoir réunir l'ensemble des acteurs

engagés est fondamental, pour partager des connaissances et des pratiques. J'ai entendu le souci des associations pour que les élus soient formés et travaillent auprès d'elles. Je me mobiliserai pour faire en sorte que cet Observatoire puisse mener à bien ses travaux, en ayant comme préoccupation de valoriser le travail des associations féministes.

Guillaume VUILLETET

Conseiller régional d'Ile-de-France, membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert

Je suis Vice-Président du Centre Hubertine Auclert et bientôt Président de l'Agence régionale pour l'Égalité. Chacun mesure l'implication de la région Ile-de-France dans le cheminement qui a abouti à ce colloque.

Très souvent, lorsqu'il est question de violence faite aux femmes, nous nous retrouvons face à un déni, qui explique les difficultés à obtenir les données nécessaires à la compréhension de ce phénomène. Le silence passe par l'absence de chiffres et de connaissances. Cet Observatoire sera l'un des éléments pour le briser.

Il est nécessaire que dans tous les lieux de vie sociale, de la sensibilisation soit réalisée afin que chacun sache comment réagir face à une personne victime de violence, avant qu'il ne soit trop tard. Il est fondamental de mieux comprendre les phénomènes et de partager les connaissances.

Cette volonté de la région Ile-de-France ne se démentira pas. Elle continuera à faire son chemin en termes de consensus et de prise de conscience, afin que nous progressions.

Marie-Pierre BADRE

Conseillère régionale d'Ile-de-France, membre du Conseil d'Administration du Centre Hubertine Auclert

Habitant à la campagne, je tiens à signaler que dans les territoires ruraux, les non-dits et les tabous sont beaucoup plus importants que dans les villes. Seules 10 % des femmes portent plainte. Sans s'immiscer dans la vie privée des gens, nous avons un rôle à jouer en tant que société civile. Dans les violences conjugales sont également incluses les violences faites aux enfants, qui sont extrêmement difficiles à gérer. J'entends le message « c'est la vie privée des gens » mais parfois, cette vie privée est en danger. Le chiffre de 10 % de plaignantes révèle l'existence d'un réel problème.

Je salue le travail des associations compétentes. De la compétence est en effet nécessaire pour accueillir ces femmes dans de telles situations. Je ne suis pas certaine qu'elles bénéficient toujours d'une oreille attentive dans les commissariats. Pourquoi ne pas demander qu'un accompagnateur social intervienne rapidement sur les lieux pour les aider ?

Concernant l'approche plus générale, je me félicite de la création de cet Observatoire. Je tenais à ce qu'il soit rattaché au Centre Hubertine Auclert. La région Ile-de-France doit désormais s'engager dans un combat. Un travail magnifique est mené en

Seine-Saint-Denis, dont nous devons nous inspirer.

En outre, nous devons prendre en compte toutes les formes de violence, notamment le harcèlement moral au travail.

Par ailleurs, Valérie Pecresse, Présidente du Groupe auquel j'appartiens, proposait ce matin que la prostitution devienne une grande cause collective européenne. Le projet de loi actuel présente quelques avancées mais également de grands manques, notamment la lutte contre les réseaux mafieux, qui est le problème numéro 1 de la prostitution. La Région pourrait, par l'intermédiaire de l'association Ile-de-France Europe, participer à en faire une cause collective nationale, même si je ne suis personnellement pas favorable à ce projet de loi.

Je souhaite pour terminer dire quelques mots des petites associations, qui rencontrent un certain nombre de difficultés pour répondre aux appels à projet. Même si cette idée n'est pas dans l'air du temps, je suis favorable à leur mutualisation, afin que leur cause soit mieux entendue.

Je suis une féministe convaincue. Je regrette que les violences faites aux femmes soient évoquées ponctuellement lors de la Journée qui leur est dédiée mais pas en permanence.

Enfin, en tant qu'élue d'un petit village, je considère que les collectivités locales devraient se saisir de cette problématique d'hébergement.



Clôture de l'après-midi

Henriette ZOUGHEBI

Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France chargée des lycées et des politiques éducatives

Je tiens en premier lieu à exprimer ma joie quant à la création de cet Observatoire. Je me réjouis que tous les groupes aient souhaité y participer et que sa gestion ait été confiée au Centre Hubertine Auclert.

Je rebondirai un instant aux propos de Marie-Pierre Bardé. J'adhère tout à fait à l'idée que les collectivités territoriales ont toute leur part de responsabilité, que ce soit les régions, les départements et les villes. La condition sine qua none pour pouvoir proposer un hébergement aux femmes victimes de violence tient à la présence de logements sociaux.

En outre, je souhaite pour ma part saluer l'initiative de la Ministre des droits des femmes, qui a proposé cette loi sur l'abolition de la prostitution. Il s'agit d'un geste extrêmement courageux. Si je partage bien sûr l'idée que les réseaux mafieux doivent être combattus, je tiens toutefois à rappeler que l'arsenal de loi existe déjà. Il importe d'aider les femmes qui souhaitent sortir de la prostitution à le faire. Une autre notion importante est relative à la responsabilisation du client, sans laquelle la prostitution ne cessera jamais. Pour rappel, il s'agit du troisième trafic au monde après les armes et la drogue. Par ailleurs, en l'absence des associations, cet Observatoire n'existerait pas. Leur engagement et leur pression doivent être salués. La création de cet Observatoire était l'un des engagements de campagne du groupe Front de Gauche. Nous l'avons porté avec détermination.

Chacune et chacun nous avons une place à prendre dans cette lutte. Lorsque le Président Huchon m'a confié la responsabilité des lycées, j'ai présenté, dès septembre 2010, un rapport intitulé « Agir pour l'égalité et la réussite de tous les jeunes ». Cette année, nous avons sorti un fascicule et un DVD, résultats du travail du dispositif « Jeunes pour l'égalité ». Trois soucis se posent principalement. Le premier est lié à la vulnérabilité des jeunes. Les victimes de violence sont beaucoup plus nombreuses

qu'on ne peut le croire. Il est nécessaire que les équipes éducatives soient bien formées sur ces questions pour leur venir en aide. Nous apprenons aux jeunes à être solidaires et à s'engager contre les violences faites aux femmes. Deux conditions sont indispensables à cette fin : la création de lieux de parole ; le rôle joué par les adultes.

Par ailleurs, pour agir contre les violences sexuelles, des repères doivent être fournis et des notions remises en perspective, face au matraquage de la publicité et à la présentation marchande du corps des femmes. Les sites pornographiques violents se multiplient et deviennent la base de l'apprentissage sexuel d'un certain nombre de jeunes. L'école constitue l'endroit adapté pour échanger sur les valeurs et se battre contre la rumeur.

Si aucune victime ne doit rester sans réponse, aucun agresseur ne doit rester sans aide. Nous avons voté mercredi dernier en Commission permanente un partenariat avec l'association Alternative et la victimologue psychologue Karen Sadlier, qui permettra aux infirmières scolaires de venir en aide à des jeunes violents.

La Région signera en outre vendredi, avec les trois académies, une convention importante dans laquelle la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sera présente comme l'un des sujets essentiels.

Qui plus est, je souhaiterais signer un protocole en matière d'éducation entre la Région, le Centre Hubertine Auclert et l'Observatoire. Un grand travail de formation nous attend et nous avons besoin à cette fin d'une équipe engagée.

Du travail de formation est également nécessaire en direction de tout le personnel du Conseil régional puisque chacun a l'occasion de rencontrer des publics et d'attirer l'attention sur l'importance des questions de violence. De plus, je souhaite saluer le travail de la DFP en matière de violence dans le milieu du travail. La violence existe également dans les relations au travail. Il convient de former tous les interlocuteurs pour l'éradiquer.

C'était une belle journée, au cours de laquelle un travail important a été réalisé. Nous nous appuyons sur l'Etat, le Conseil régional et toutes les associations œuvrant au quotidien sur le sujet. Nous pouvons compter sur vous ; vous pouvez compter sur nous. Merci à tous.



La Ministre des Droits des femmes, le Président du Conseil régional d'Île-de-France et des élu-e-s du Conseil régional d'Île-de-France.

PHOTOS

© Centre Hubertine Auclert
Hugues-Marie Duclos
Marie Genel
Emile Loreaux/Picturetank


MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Marc Blanchard

EDITEUR

Centre Hubertine Auclert - Novembre 2013

ISSN : 2116-1631



Le Centre Hubertine Auclert contribue depuis 2010, avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices francilien-ne-s de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation et la diffusion d'un travail d'analyse des outils éducatifs au prisme du genre.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Depuis 2013, le Centre Hubertine Auclert intègre l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes.

